



VENTAVON

Info

n°50 - Décembre 2018



14 18
CENTENAIRE





La Grande Guerre



- Au théâtre avec le spectacle « Adieu la vie » interprété par la Compagnie *Dernière minute* à l'ELM, le 19 octobre 2018.
- En musique lors de la préparation de la cérémonie du Centenaire avec la chanson « Le temps des cerises » interprétée par les enfants de l'école sous la houlette de Vasile Comsa, violoncelliste et Grégory Barrois, professeur de musique.
- Avec les poésies de Fabienne Berthomier lues par les enfants, le 11 novembre.
- En peinture avec ce tableau peint par le grand-père de Valentin Ruffé. Il nous évoque l'espoir face à la destruction de la guerre.



Odette fête ses 100 ans

Odette Aubert habitante de Valenty a fêté, comme il se doit, son propre centenaire entourée de ses enfants Jean-Pierre et Huguette, de ses petits-enfants Marielle et Aurore et de ses arrière-petits-enfants Aloys et Maël.

Odette, fille de Léopol Beynet et de Léa Truphème, est née le 4 novembre 1918. Elle est veuve de Paul Aubert, ancien maire de Ventavon de 1980-1983.

Mot du maire

Chers Ventavonnais,

La célébration du Centenaire de l'armistice 1918 qui s'est déroulée au village a permis à la population de se retrouver et de commémorer un événement qui a marqué la plupart de nos familles. C'est pour cela que nous avons voulu donner à cette journée un caractère exceptionnel avec la participation des enfants de la Commune et la présence de beaucoup d'entre vous. Nous vous proposons dans ce bulletin quelques éléments historiques relatifs aux soldats de Ventavon morts pour la France ainsi que les photos de la cérémonie et des monuments restaurés pour l'occasion.

Après quelques années de travail, de débats et de réunions publiques, nous nous dirigeons vers l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de Ventavon qui devrait être approuvé au cours de l'année 2019. Nous reproduisons dans les pages suivantes les détails des orientations d'aménagement et de programmation et le plan de zonage.

Les travaux et les projets avancent à des rythmes différents, et nous déplorons pour certains d'entre-eux le retard qu'ils prennent. C'est le cas pour le programme de régularisation des emprises de divers chemins que nous avons initié, il y a plus d'un an. En effet, nous sommes toujours dans l'attente d'actes notariés de cession qui permettraient de finaliser la première tranche de ce programme. Pour d'autres projets, ce sont les réponses à des demandes de subvention qui se font attendre.

Par contre, un projet semblerait en bonne voie, c'est celui mené par le Réseau Transport d'Electricité. Il fait l'objet d'étude pour une implantation sur le site de la chambre d'eau de l'ancienne usine hydroélectrique du Beynon. Il s'agit d'installer dans cet espace un procédé pilote et expérimental pour stocker l'énergie électrique. Trois sites en France, dont Ventavon, feront partie de ce projet.

Le centre de tri «modernisé» de Manosque accueille désormais tous nos emballages qui peuvent être mélangés et recyclés dans le conteneur jaune. La gamme des plastiques recyclables est élargie aux plastiques souples, barquettes, pots de yaourt et emballages de jardinerie. Cela devrait donc simplifier le tri, baisser le niveau des poubelles d'ordures ménagères, revaloriser les déchets recyclables et contenir la hausse des taxes.

On compte donc sur vous pour trier plus et laisser les abords des Points «propres» comme cet adjectif les qualifie.

Actuellement, Philippe Vieux et Aurore Aubert, adjoints techniques sont à pied d'oeuvre pour assurer les travaux d'entretien et de maintenance des espaces communaux et chacun de nous se doit de respecter leur travail et de contribuer ainsi à garder nos lieux publics agréables.

Nous voudrions nous excuser des désagréments causés par les récentes coupures de l'éclairage public du village dues aux travaux de restauration des lanternes.

Le conseil municipal s'associe à moi pour vous souhaiter une bonne année 2019.

Juan Moreno

Heures d'ouverture du secrétariat

LUNDI	Fermé	14-17h
MARDI	Fermé	14-17h
MERCREDI	Fermé	14-17h
JEUDI	Fermé	14-17h
VENDREDI	8-12h	Fermé

Tél : 04 92 66 40 54

Fax : 04 92 66 47 02

MAIRIE de VENTAVON

Permanence du maire de Ventavon

Tous les vendredis matins de 8 heures à 12 heures, sur rendez-vous, en téléphonant au 04 92 66 40 54

Permanence des adjoints :

Tous les mardis de 18 h à 19 h

E-mail : mairie.ventavon@gmail.com



Ventavon INFO n°50

Décembre 2018

Bulletin semestriel

- Directeur de publication

Juan Moreno, Maire
70 place de la mairie
05300 Ventavon
Tel. bureau : 04 92 66 40 54
mairie.ventavon@gmail.com

- Rédaction et PAO

Denis Buffet
1335 chemin des Blaches
05300 Ventavon
Tel. : 04 92 66 42 39
denisbuffet@gmail.com

- Imprimerie de Haute-Provence

04700 La Brillanne

- Dépôt Légal

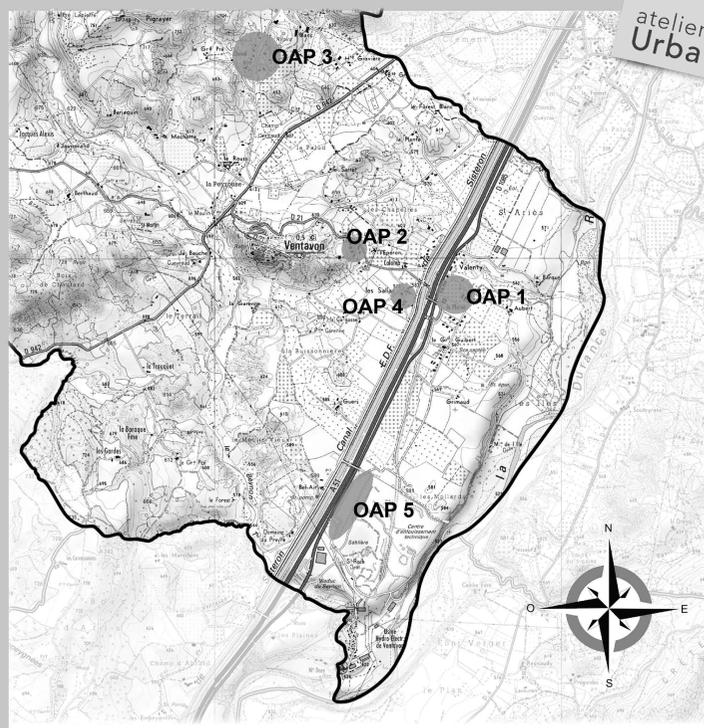
N° 95-21

© Mairie de Ventavon 2018

Site internet : ventavon.fr

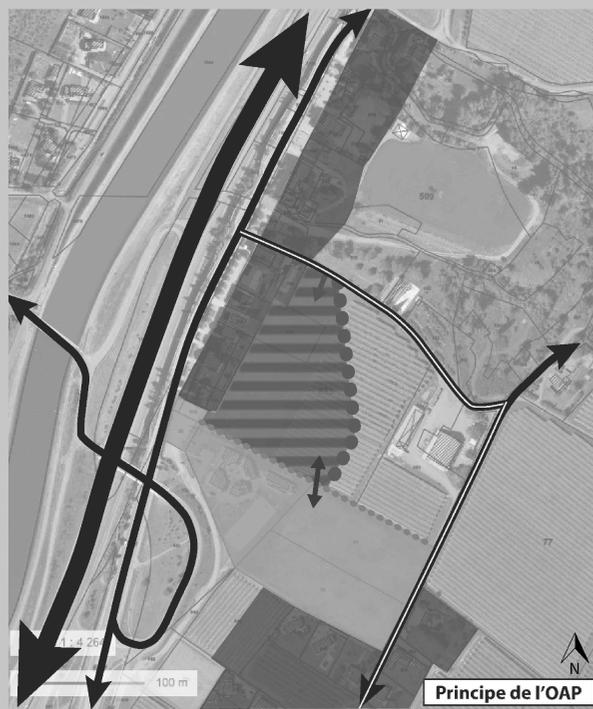
Sommaire

- 2 PLU - OAP
- 6 Plan de zonage
- 7 Projet architectural, ADIL et MSP
- 8 Travaux, voirie
- 9 Réseaux, signalétique
- 10 Eau
- 11 Etat-civil, mots croisés
- 12 Nouvelles consignes de tri
- 14 Affouage
- 15 Ecole
- 16 Assistantes maternelles
- 18 Comité des fêtes
Gym Plaisir, vide-grenier
- 20 Luna danse, Evidanse
et Marché de Valenty
- 22 Projet Ringo de RTE
- 24 La grande guerre 14-18
et le Centenaire



Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) constituent l'une des pièces constitutives du dossier de Plan Local d'Urbanisme (PLU). Elles exposent la manière dont la collectivité souhaite mettre en valeur, réhabiliter, restructurer ou aménager des quartiers ou des secteurs de son territoire. Couvrant un ou plusieurs quartiers ou secteurs du territoire, les orientations édictées se superposent avec le règlement.

OAP n°1 : Valenty



- Renforcer l'offre en logements avec un projet de plus forte densité
- Préserver l'exploitation agricole existante
- Intégrer le nouveau quartier dans le paysage urbain, agricole et naturel

PRINCIPES D'INTÉGRATION PAYSAGÈRE

- Haie champêtre composée d'espèces locales variées à créer en fond de parcelles pour isoler les habitations du quartier d'équipement (continuité écologique)
- Haie champêtre composée d'espèces locales variées d'une hauteur minimum de 2,00m à créer pour isoler les habitations des parcelles agricoles

PRINCIPES DE CONNEXIONS

- ==== Voies de circulations existantes
- Voies existantes à élargir pour faciliter la desserte des quartiers existants et futurs
- ← Accès direct aux parcelles depuis la voie existante
- ↔ Accès doux entre le quartier d'habitations et les équipements

PRINCIPES DE COMPOSITION URBAINE

- Zone urbaine existante à vocation résidentielle
- Zone urbaine existante à vocation d'équipement
- Espaces principalement dédiés aux constructions à vocation résidentielle. Limiter l'artificialisation du site en favorisant les résidences avec jardin. L'aménagement de la parcelle devra respecter la densité mini de 10 log/ha (16 nouveaux logements)



Élaboration du plan local d'urbanisme

Débat sur les Orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Par délibération en date du 21 juillet 2015 a été prescrite la révision générale du POS approuvé le 1er février 1998 et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme (PLU). Une seconde délibération en date du 11 avril 2016 a permis de compléter la précédente délibération en procédant à une définition plus complète des objectifs de la révision du POS.

Le Conseil Municipal a débattu une première fois sur les orientations générales du PADD (voir Ventavon INFO N°45) et les a validées en séance du 04 juillet 2016. Cependant, les évolutions du projet politique communal ont mené à modifier certaines dispositions du PADD. Lors d'un débat au conseil municipal du 7 août 2018, le conseil municipal a donc émis un avis favorable sur les évolutions du PADD présenté.

Trois orientations

Pour rappel, les Orientations d'aménagement et d'urbanisme retenues sont regroupées en trois orientations principales :

- Ventavon, favoriser un développement démographique réfléchi (1%/an) et un développement urbain maîtrisé et de qualité permettant le contrôle de l'étalement urbain et la densification principalement à Valenty, sans pénaliser le développement des autres hameaux.
- Ventavon, une densité rurale riche de paysages naturels et agricoles remarquables, d'un patrimoine bâti et paysager identitaire à conforter, des ressources naturelles à protéger.
- Ventavon, la recherche d'un confortement de son économie basée sur les activités agricoles et le développement d'activités artisanales locales, en veillant à la préservation du paysage.

Débat au conseil

Lors du débat au sein du conseil municipal du 7 août 2018, le maire a précisé plusieurs choses.

- Le projet Natura 2000 à l'étude devrait permettre l'aménagement des îles de la Durance. Il a souligné l'importance de l'inscrire dans le PLU afin d'en permettre la réalisation.
- Sur les zones à urbaniser de Valenty et notamment le lotissement Philip, une liaison piétonne entre le lotissement et la nouvelle salle ELM est prévue.
- Il est prévu au PLU de permettre le développement de la filière solaire par le déploiement de parcs photovoltaïques. Si, dans l'avenir d'autres demandes étaient déposées pour d'autres secteurs de la Commune, cela induirait une révision simplifiée du PLU. Les projets de parcs photovoltaïques sont conditionnés de toute façon par la réalisation d'études d'impact, ce qui est le cas de tous les projets de parcs photovoltaïques.
- Une modification portant sur la reconversion de la friche industrielle et la sécurisation du site de l'ancienne usine hydroélectrique du Beynon est prévue pour permettre l'implantation d'un projet de stockage d'électricité issue des énergies renouvelables : projet du RTE à l'étude (voir page 22).

Réunion publique sur le PLU

Une réunion publique a été organisée le **18 octobre** à la salle du Prieuré. Julie Vanthuyme, ingénieur urbaniste de l'ATELIER Urba a exposé l'état d'avancement du PLU et présenté les Orientations d'Aménagement et de Programmation (cf. page 2), le zonage (cf. page 4) et le règlement

Elle expliquait en outre que la population pourrait atteindre 675 habitants en 2030 ce qui correspondrait à un besoin de 43 logements, et donc de 3,75 ha en extension urbaine avec une densité moyenne de 8 logements/ha.

Prochaines étapes

- approbation du règlement par la DDT
- fin novembre 2018 : arrêt du PLU en conseil municipal
- durant trois mois : transmission du dossier au services de l'État
- mars-avril 2019 : Enquête publique
- été 2019 : Approbation du PLU en conseil municipal.

Service urbanisme de la CCSB

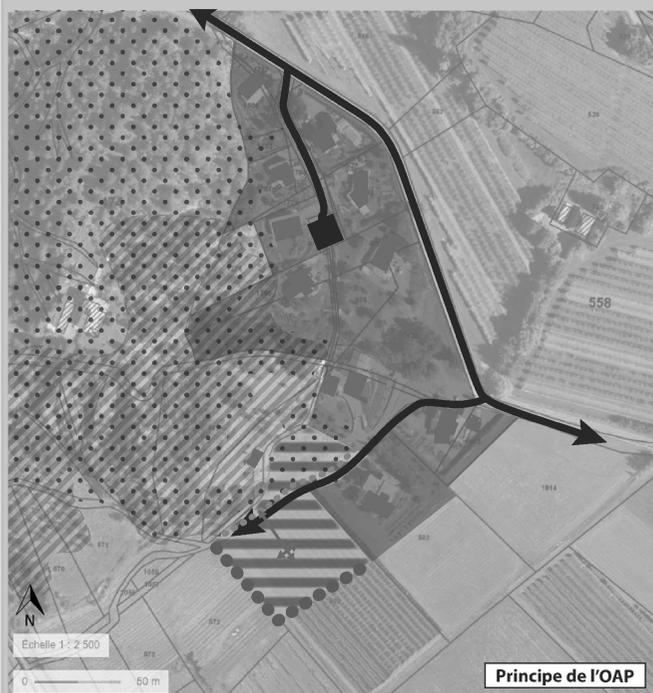
Autorisation du Droit des Sols (ADS)

Permanence le deuxième mercredi matin du mois à la *Maison de Services au Public* à Laragne de 9h à 11h30 sur rendez-vous.

Téléphone : 04 92 65 26 97

Voir permanences MSP page 7

OAP n°2 : Sous-le-Puits

*Principaux enjeux de l'aménagement du secteur :*

- **Renforcer** l'offre en logements
- **Intégrer** le nouveau quartier dans le paysage, agricole et naturel

PRINCIPES D'INTÉGRATION PAYSAGÈRE

- • • Préserver la trame boisée afin de limiter les risques de ravinement
- ▨ Risque de ravinement - Aléa fort
- • • • Renforcer la continuité écologique ouest-est : compléter la haie arborescente existante par la plantation d'arbres et d'espèces arbustives d'essences indigènes et d'origine locale. Préserver les deux arbres en place.
- • • • Haie champêtre composée d'espèces locales variées à créer en fond de parcelles

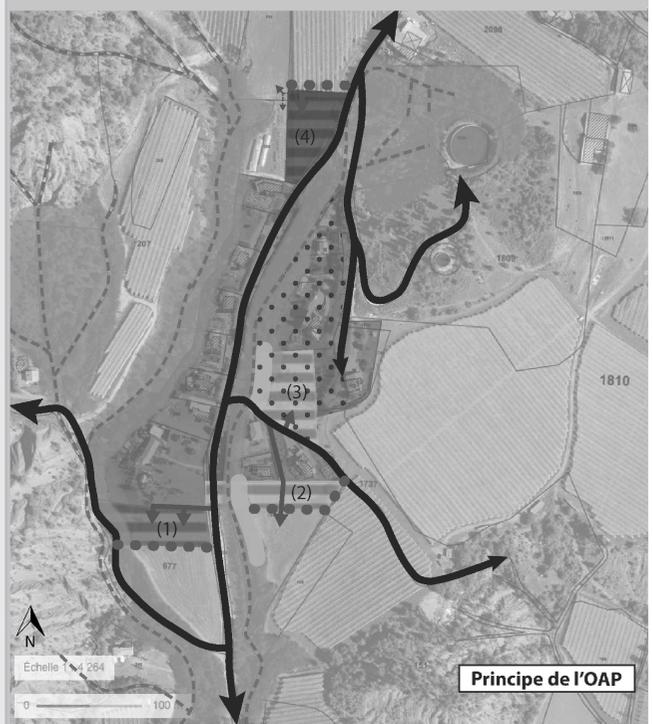
PRINCIPES DE CONNEXIONS

- Voies de circulations existantes
- ← Accès direct aux parcelles depuis la voie existante

PRINCIPES DE COMPOSITION URBAINE

- Zone urbaine existante (zonage Ub)
- Espaces principalement dédiés aux constructions à vocation résidentielle. Limiter l'artificialisation du site en favorisant les résidences avec jardin. L'aménagement de la parcelle devra respecter la densité mini de 10 log/ha (4 nouveaux logements)
- Espaces urbanisables dédiés aux constructions à vocation résidentielle. Préserver la trame boisée existante et conserver le caractère naturel de la parcelle en limitant l'artificialisation du site.

OAP n°3 : Le Villard

*Principaux enjeux de l'aménagement du secteur :*

- **Renforcer** l'offre en logements
- **Mettre en valeur** le cadre naturel en favorisant l'intégration des constructions
- **Préserver** les structures écologiques et les éléments de la trame verte et bleue

PRINCIPES D'INTÉGRATION PAYSAGÈRE

- ▨ Préserver les continuités écologiques appartenant à la trame verte et bleue (conserver les vallons, les fossées et les espaces naturels associés).
- • • Préserver le contexte boisé des parcelles urbanisées ou à urbaniser
- ▨ Conserver un espace tampon d'une largeur de 20m où toute artificialisation est interdite
- • • • Haie champêtre composée d'espèces locales variées à créer en fond de parcelles

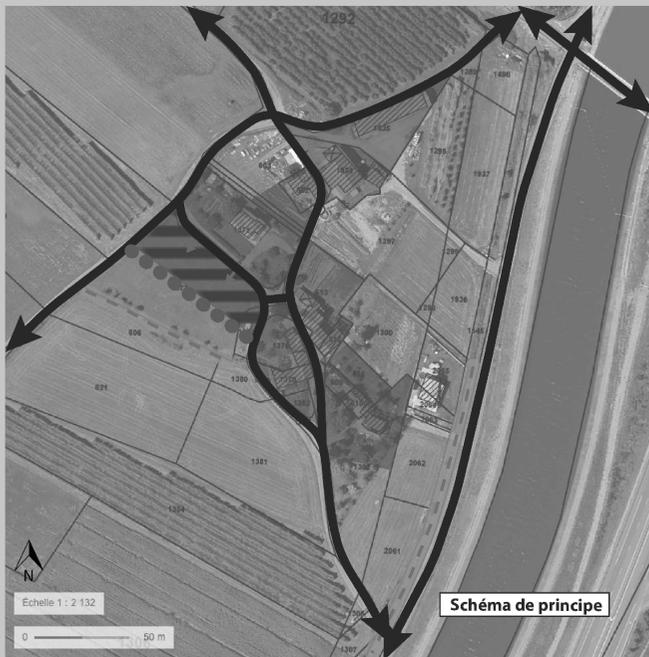
PRINCIPES DE CONNEXIONS

- Voies de circulations existantes
- ← Accès direct aux parcelles depuis la voie existante

PRINCIPES DE COMPOSITION URBAINE

- Zone urbaine existante
- Espaces principalement dédiés aux constructions à vocation résidentielle. Limiter l'artificialisation du site en favorisant les résidences avec jardin.
- L'aménagement du secteur (4) devra faire l'objet d'une opération d'ensemble et respecter la densité mini de 12 log/ha (soit 4 nouveaux logements). Afin de favoriser la densité des constructions sur la parcelle, les constructions pourront prendre la forme de petits collectifs, maisons mitoyenne ...
- L'aménagement du secteur (1) devra faire l'objet d'une opération d'ensemble et respecter la densité mini de 9 log/ha (soit 3 nouveaux logements). Afin de favoriser la densité des constructions sur la parcelle, les constructions pourront prendre la forme de petits collectifs, maisons mitoyenne ...
- L'aménagement des secteurs (2) et (3) devra faire l'objet d'une opération d'ensemble et respecter la densité mini de 7 log/ha (soit 5 nouveaux logements). Afin de favoriser la densité des constructions sur la parcelle, les constructions pourront prendre la forme de petits collectifs, maisons mitoyenne ...

OAP n°4 : Les Sallas



Principaux enjeux de l'aménagement du secteur :

- Renforcer l'offre en logements
- Intégrer le nouveau quartier dans le paysage, agricole et naturel

PRINCIPES D'INTÉGRATION PAYSAGÈRE

- Préserver les continuités écologiques appartenant à la trame verte et bleue (conserver les haies et préserver les fossées).
- Haie champêtre composée d'espèces locales variées à créer en fond de parcelles

PRINCIPES DE CONNEXIONS

- Voies de circulations existantes
- ← Accès direct aux parcelles depuis la voie existante

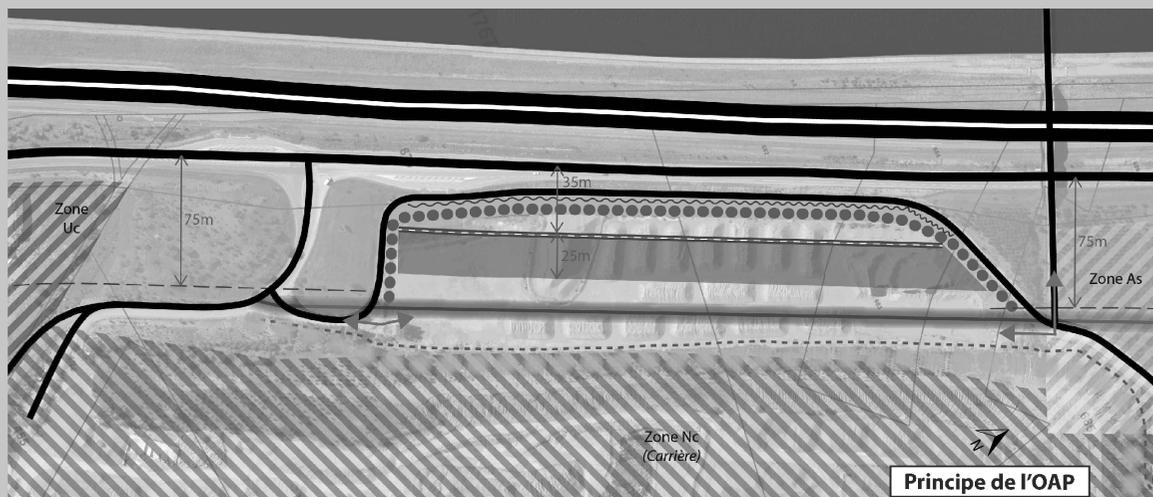
PRINCIPES DE COMPOSITION URBAINE

- Zone urbaine existante (zonage Ub)
- Espaces principalement dédiés aux constructions à vocation résidentielle. Limiter l'artificialisation du site en favorisant les résidences avec jardin, préférer la plantation d'une prairie diversifiée en substitution au gazon.
- L'aménagement de l'OAP n°4 devra respecter la densité mini de 12 log/ha (2 nouveaux logements)

OAP n°5 : Zone économique du Beynon

Principaux enjeux de l'aménagement du secteur :

- Renforcer l'offre économique de la commune
- Prendre en compte les infrastructures existantes
- Intégrer le nouveau quartier dans le paysage naturel, prendre en compte les structures écologiques et les éléments de la trame verte et bleue



PRINCIPES D'INTÉGRATION PAYSAGÈRE

- Conserver les espaces naturels et semi-naturels existant aux abords de la zone et les structures végétales liées

- Protéger la zone humide ~~~, y interdire tout aménagement et création d'une zone tampon de 5m de part et d'autre. Créer et/ou renforcer le talus végétalisé en bordure d'aménagement (protection de la zone humide).

- Végétaliser le pourtour de la zone par la création d'une haie paysagère composée d'espèces végétales locales et d'arbres de hautes tiges Favoriser l'élargissement de la haie de peupliers existante

- Conserver et renforcer si besoin la végétalisation du talus existant

- Conserver le pied du talus - terrassement interdit

PRINCIPES DE CONNEXIONS

- Voies de circulations existantes / Autoroute A51

- ↔ Accès et sens de circulation autorisés pour les usagers du site

- ↑ 75m Application de l'amendement Dupont : recul de 75m de l'axe de la RD1085

- ↑ 35m Réduction du recul dû à l'amendement Dupont : réduction à 35m de l'axe de la RD1085

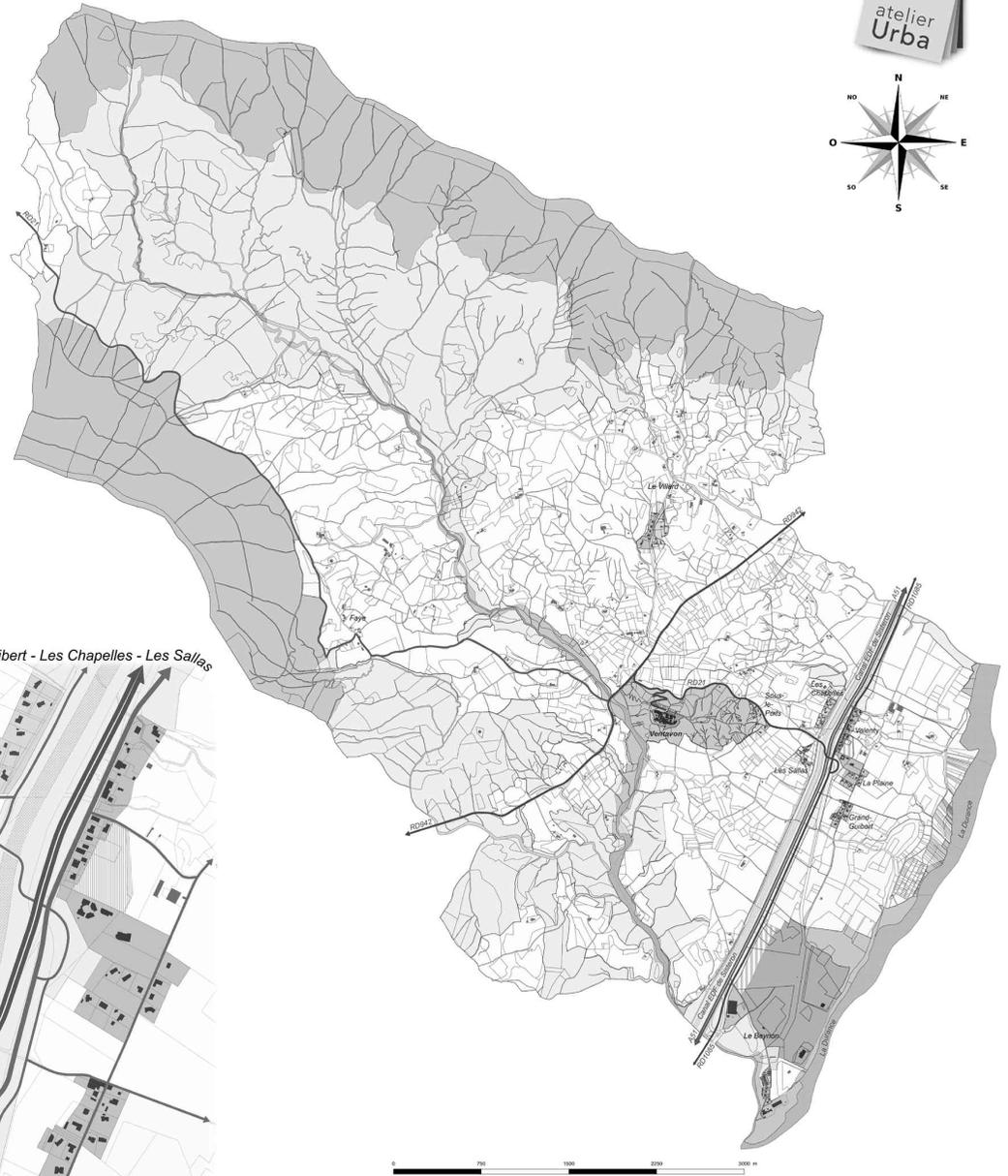
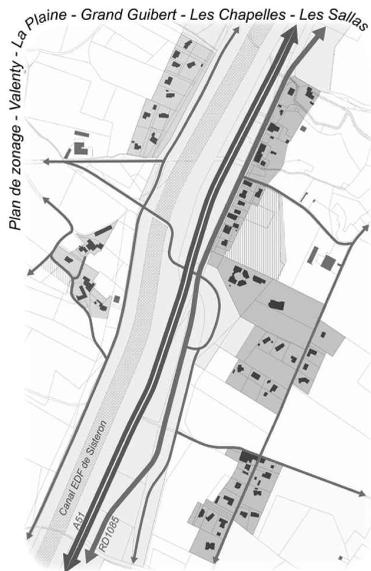
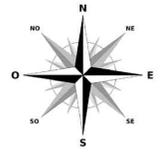
PRINCIPES DE COMPOSITION URBAINE

- Bande constructible pouvant accueillir tous les bâtiments autorisés dans la zone (25m de large)

- Alignement des bâtiments du côté de la RD1085

- Canalisation AEP et servitude liée : 5m de part et d'autre de l'axe de la canalisation inconstructible





LEGENDE DU ZONAGE

ZONE URBAINE

- Zone UA** : zone urbaine de type centre ancien, à vocation principalement résidentielle, où la densité est la plus forte
- Zone UBa** : zone d'extension urbaine principalement résidentielle à plus forte densité
- Zone UBb** : zone d'extension urbaine principalement résidentielle à densité moyenne
- Zone UC** : zone urbaine à vocation économique
- Zone UCe** : zone urbaine à dédiéee aux infrastructures de production, transport et stockage d'énergie électrique
- Zone Ue** : zone urbaine regroupant les équipements d'intérêts collectifs

ZONE A URBANISER

- Zone 1AUa** : zone à urbaniser à vocation principalement résidentielle à plus forte densité

- Zone 1AUB** : zone à urbaniser à vocation principalement résidentielle à densité moyenne

- Zone 1AUC** : zone à urbaniser à vocation économique

ZONE AGRICOLE

- Zone A** : zone agricole à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles
- Zone As** : zone agricole protégée strictement pour des raisons écologiques

ZONE NATURELLE

- Zone N** : zone naturelle à protéger en raison de la qualité des sites, des milieux, des espaces naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique
- Zone Ns** : zone naturelle protégée pour des motifs écologiques et paysagers
- Zone Nc** : zone dans laquelle l'exploitation des carrières est autorisée





Projet architectural au village

pour l'ensemble «mairie - école - cantine - ex-Licorne»

Après consultation, la commune a retenu trois groupements d'architectes qui présenteront d'ici la fin décembre chacun un projet (*production graphique et rédactionnelle*) pour l'ensemble «mairie, école, cantine, cour et ex-Licorne» en suivant le cahier des charges des urbanistes (*cf. VI 49 p 2*). Après étude de chacun des projets, la commune retiendra un des groupements d'architectes à qui sera confiée la maîtrise d'œuvre pour mener à bien la construction.

Agence Départementale d'Information sur le Logement des Hautes-Alpes

La Commune de VENTAVON soutient les actions de l'ADIL 05 active depuis plusieurs années et reconduit en 2018, le versement d'une subvention à l'ADIL 05 représentant 0,35 €/habitant.

L'ADIL a « pour mission d'informer gratuitement les usagers sur leurs droits et obligations, sur les solutions de logement qui leur sont adaptées, notamment sur les conditions d'accès au parc locatif et sur les aspects juridiques et financiers de leur projet d'accession à la propriété, ceci à l'exclusion de tout acte administratif contentieux ou commercial » (extrait de l'article L.366-1 du CCH). Elle assure un rôle de prévention, notamment en direction des publics fragilisés, en sécurisant le cadre décisionnel des ménages, en particulier sur le plan juridique et financier.

Les conseils apportés par l'ADIL reposent sur les compétences de juristes formés sur l'ensemble des thématiques liées au logement. Le maillage territorial permet d'apporter un service de proximité aux ménages et d'accompagner efficacement les politiques publiques au plus près des habitants.

Voir ci-dessous les permanences ADIL 05 à la Maison des Services au Public de Laragne. .

Maison de services au public

8A, place de l'Eglise 05300 Laragne-Montéglin Tél. 04 92 65 26 97

aurelie.bertrand@sisteronais-buech.fr

Les Permanences des Partenaires

Emploi Formation

CPE
*Accompagnement des bénéficiaires du RSA dans l'insertion socio-professionnelle.
Sur convocation
*Certification CLEA : évaluation et formation.
Sur rendez-vous
04 92 53 61 19 / e.ouvrety@cpe-as.fr

Hautes-Alpes Emploi Relais
Accueil et accompagnement socio professionnel des personnes, mises à disposition d'entreprises utilisatrices.
le jeudi matin
Sur rendez-vous
06 50 81 19 83 / sud05@haer.fr

Cap Emploi / Handirect
Accompagnement des travailleurs handicapés reconnus auprès de la MDPH.
Le mardi

Action sociale

CAF
Renseignements et traitement des dossiers.
Le mardi : 8h30h -12h / 13h30 -16h,
Sauf le 1er mardi du mois : à partir de 10h 30
sans rendez-vous.
0810 25 05 10

Carsat
Renseignements et aide au montage des dossiers de retraite
Uniquement visio rendez-vous.
3960
nathalie.bertrand@carsat-sudest.fr

CIDFF
Information sur le droit des femmes et des familles.
Point écoute violence.
Un lundi après-midi par mois
Sur rendez-vous
04 92 55 33 98
cidff05@orange.fr

Mapemonde
Accueil et accompagnement des personnes d'origine étrangères.
Le 2ème lundi du mois
Sur rendez-vous
06 69 69 54 98 / alb.mapemonde@gmail.com

Aide juridique

CLCV
Informer et représenter les consommateurs, les accompagner dans le règlement de leurs litiges.
Sur rendez-vous
06 86 32 33 88

MEDIAVIC 05
Aide et apporte un soutien dans les démarches judiciaires. **Le 3ème mardi matin du mois**
Sur rendez-vous
04 92 52 67 66 / mediavico5@wanadoo.fr

Conciliateur de Justice
Règlement amiable de litiges de la vie quotidienne (location, consommation, voisinage...)
Sur rendez-vous
Damien LANGLET
Point d'accès au droit de Gap
04 92 52 10 27

Défenseur des Droits
Droits des citoyens face aux administrations...
Sur rendez-vous
Robert GILLIO-TOS
Préfecture des Hautes-Alpes, Gap
04.92.40.48.00
Robert.gillio-tos@defenseurdroits.fr

ADIL 05
Conseils sur le logement : achat, location, travaux.
Sur rendez-vous
04 92 21 05 98 / accueil@adil05.org

Permanence du service urbanisme de la CCSSB
« autorisation des droits du sol »
Le 2ème mercredi matin du mois : 9h -11h30
Sur rendez-vous

Création d'activité

ADIE
Association pour le droit à l'initiative économique.
Microcrédits personnels et professionnels.
Sur rendez-vous
Manon SCHMITT
07 75 10 54 49 / mschmitt@adie.org

Coodyssée
Coopérative d'Activités et d'Emploi.
un Jeudi par mois le matin
Sur rendez-vous
04 92 48 53 05 / contact@coodysee.fr

Initiative Sud Hautes-Alpes
Accompagnement personnalisé des créateurs d'entreprises.
Sur rendez-vous
Hélène Bartelle
04 92 43 21 68

Santé

CPAM
Renseignements et traitement des dossiers.
Le mardi : 8h30h -12h / 13h30 -16h,
Sauf le 1er mardi du mois : à partir de 10h30
sans rendez-vous.
3646

MSA
Renseignements et traitement des dossiers.
Le jeudi : 9h30- 12h
Le vendredi : 10h- 12h
sur rendez-vous.
04 90 13 67 99

RSI
Sécurité Sociale des indépendants.
visio-rdv uniquement
visiosurrdv@provençalpes.le-rsi.fr

Communauté de Communes du Sisteronais-Buech



Travaux d'aménagement paysager aux abords de l'ELM

L'entreprise *Buech Durance Travaux* a été retenue pour effectuer les travaux paysagers aux abords du bâtiment de l'ELM qui devraient être terminés au printemps 2019. Si on rajoute l'achat du mobilier, des jeux, des corbeilles et une part de revêtement extérieur, le total pour ces opérations s'élèvera à 92 241,60 € TTC.

Ces travaux d'aménagement paysagers comprennent :

- création d'un boulodrome 300 m²
- création d'une aire de jeux (150 m²) pour enfants de 2 à 10 ans (module principal avec un élément de grimpe, une plate-forme de jeu aérienne, un passage en pont et un toboggan. Deux jeux sur ressorts, un portique pour deux balançoires
- création de cheminements entre les différents espaces
- création d'un réseau d'éclairage public
- pose du mobilier (bancs, tables, panneaux, corbeille)
- aménagement des espaces verts :
 - . réalisation d'un arrosage automatique sur 4160 m² et d'un arrosage goutte à goutte sur les arbres en limite de parcelle et raccordement à la borne d'aspersion
 - . engazonnement sur 4160 m²
 - . plantations d'arbres d'ornement (bouleaux argentés, bouleaux pleureurs, érables, cerisiers du Japon, prunus)

Cimetière

Suite à la procédure de reprise de concessions ou sépultures à l'état d'abandon qui avait fait l'objet de délibérations en 2013 et 2016, le dernier marché de travaux de relevage physique de 45 tombes a été réalisé par la société OGF pour un montant de 29 845,26€.

Les stèles et les tombes du monument aux morts où se trouvent les corps de 5 soldats morts pour la France de la guerre 1914-1918 ont été refaites en granit (*voir première page de couverture*). Le montant de cette restauration s'élève à 12 456,87€ TTC. Elle a été financée pour une part de 4533 € par la Région PACA et pour une autre part de 433€ par l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre.

L'entrée du cimetière a été élargie pour permettre aux engins TP de passer et un portail plus grand a été réalisé.



Impasse l'Éperon (voirie, réseaux, éclairage)

L'extension du quartier *Sous le Puits* a nécessité des travaux de voirie et d'extension de réseaux sur la voie communale « Impasse sous l'Éperon », afin de desservir ce secteur sur lequel il devrait être construit 5 nouvelles habitations sur des terrains privés appartenant à Messieurs Troja et Desnoës. Ils ont été réalisés par l'entreprise Polder pour un montant de 11 787€ HT. L'entreprise *Azur Travaux* fournira les équipements d'éclairage public pour ce même quartier pour un montant de 3 420€ HT.

La Plaine

(extension de réseau électrique)

Dans le cadre du programme de voirie communale 2018, l'extension du réseau électrique pour le raccordement d'un terrain de Robert Bourg au poste de « La Plaine » requiert une convention avec le *SyME 05* pour définir les modalités de participation financière entre les deux parties. Le coût total s'élèverait à 20 400€ TTC (soit 8 565,70€ pour la commune et 11 834,5€ pour la *SyME 05*).

Régularisation des emprises de divers chemins

Malgré toute l'énergie, la patience et les rappels téléphoniques que nous avons déployés, la première tranche de régularisation portant sur 6 emprises est toujours en cours. Nous sommes dans l'attente des actes de cession notariés pour la finaliser depuis plus d'un an.





Déneigement

La Commune organise un « service hivernal » doté de moyens efficaces et respectueux du principe de l'égalité des citoyens.

A noter : les délibérations du 25 novembre 2009 et 17 novembre 2014 par lesquelles il avait été décidé de faire appel à des exploitants agricoles afin de seconder les agents communaux. En vertu de l'article L. 311-1 du Code rural, les exploitants agricoles peuvent apporter leur concours aux communes en assurant le déneigement des routes au moyen d'une lame montée sur leur propre tracteur, aux termes de l'article 10 de la loi n° 99-574 du 9 juillet 1999 d'orientation agricole et de la circulaire n° 99-83 sur le déneigement.

La participation des exploitants agricoles à une mission de service public doit cependant garder un caractère accessoire dans l'activité de l'exploitant et ne doit ni par son ampleur, ni par son objet, créer une concurrence déloyale à l'encontre des entreprises du secteur concurrentiel. Cette prestation a été fixée comme suit : une part fixe annuelle de 449.43 € HT par saison pour immobilisation du matériel et astreinte éventuelle de la personne et une part variable d'un montant de 50 € HT de l'heure, qui sera payée en fonction du service fait après établissement d'un constat contradictoire entre le responsable de la collectivité et l'intervenant. Le matériel destiné au déneigement, hormis le tracteur agricole propriété de l'exploitant, est mis à disposition par la commune, à savoir : lames de déneigement ou étraves à neige et chaînes pour les roues.

Les conventions de déneigement sont reconduites avec les trois exploitants agricoles en fonction des besoins, qui prennent en compte l'hiver 2018 à compter du 3 décembre 2017. Il s'agit de M. Eynaudi Patrice (secteur Est de la RD 92), M. Ribotta Christophe (secteur Le Villard et Pygrayer) et la SAS Grimaud (secteur Faye).

Eclairage public

du village

Le remplacement des vitres avec un matériau en polycarbonate, le remplacement des ampoules par des LED et le traitement des structures métalliques des réverbères du village ont été effectués. On note que ces ferronneries réalisées par Louis Brachet dans les années 90 sont restées en bon état.



La signalétique se finalise

L'entreprise *BEGE services* a déjà terminé de poser les 355 plaques des numéros d'habitation. Elles ont été posées pour être vues de la voie publique et au plus près de l'entrée principale de l'habitation afin d'indiquer aux services de secours l'endroit approprié pour entrer.

Les 75 panneaux de rues apposés sur les murs et ceux nécessitant un mât sont en cours d'installation.

Deux tables d'orientation

Le conseil municipal a le projet d'installer deux tables d'orientation dans le village. Une au Nord, en face de la porte charretière sur le muret des jardins (près de l'obélisque) et l'autre au Sud dans la rue Clausonne (en face de l'église) où la vue est la plus large à 180°.

L'entreprise retenue de *Marie-Noëlle Lapouge*, aquarelliste viendra repérer les lieux et prendre des photos des environs pour travailler sur aquarelle. Un texte bref inscrit également dessus retracera les généralités de Ventavon. Le devis présenté s'élève à 6 160€ HT.

Deux plans de la commune

L'entreprise *Signa Plan* a été retenue pour installer à deux endroits différents de Ventavon un plan de la commune avec un index des lieux et des voies importantes.

Un plan sera placé à Valenty devant le restaurant *L'Idéal*, et le deuxième au village à l'entrée de l'ancien chemin d'accès au village. Les plans seront disposés verticalement sur une structure en aluminium. Le devis s'élève à 5 840€ HT.





Tarifs de l'eau et assainissement

au 1^{er} septembre 2019

Au vu de l'accroissement des charges supportées par la Commune pour la gestion des réseaux d'eau potable et d'assainissement, le conseil municipal, décide de fixer les nouveaux tarifs qui s'appliqueront à compter du 1^{er} septembre 2019 et débiteront avec la période allant du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020 portant sur une majoration de 0 € sur la prime fixe annuelle de l'eau potable et 5 centimes d'euro sur les parts proportionnelles au m³ d'eau et d'assainissement.

Service de l'eau potable

Part fixe

- 60 euros la prime fixe annuelle,

Part proportionnelle au m³

- 0,85 euro le m³ d'eau pour les 120 premiers mètres cubes,
- 1,25 euro le m³ de 121 à 180 mètres cubes,
- 1,35 euro au-delà de 181 mètres cubes.

Service de l'assainissement

Part fixe

- 35 euros la redevance d'assainissement,

Part proportionnelle au m³

- 0,60 euro le m³ d'eau pour les 120 premiers mètres cubes,
- 0,80 euro le m³ de 121 à 180 mètres cubes,
- 0,85 euro le m³ au-delà de 180 mètres cubes.



Informations sur la qualité de l'eau

www.eaupotable.sante.gouv.fr



Source Muret

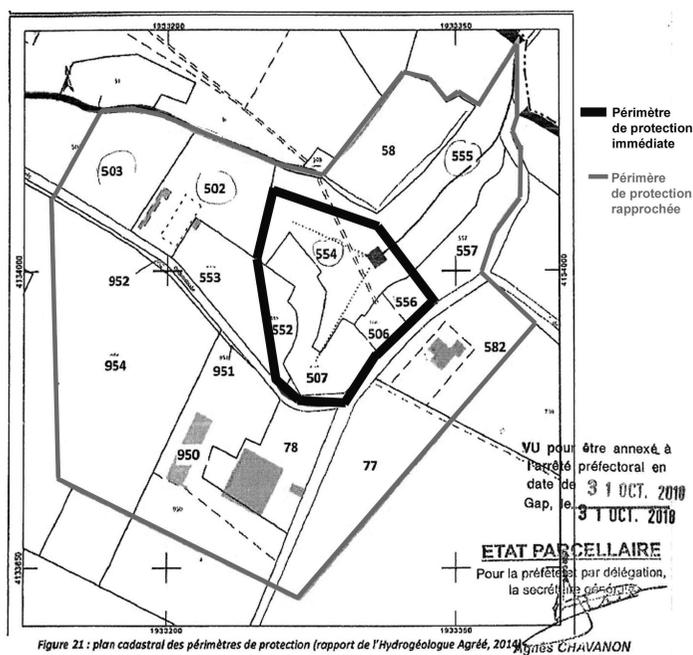
instauration des périmètres de protection

Un arrêté préfectoral est paru en date du 31 octobre 2018 portant d'**utilité publique** l'instauration d'un périmètre de protection du captage de la source Muret qui comporte notamment :

- Les terrains du **périmètre de protection immédiate** appartenant à la Commune n'auront plus de servitude et le périmètre sera clos (clôture fixe et portail fermé à clé).

- Etablissement des servitudes sur les parcelles appartenant à Marc Philip, Lucien Philip et Steven Coudouret faisant partie du **périmètre de protection rapprochée**. Sur ces parcelles, sont interdites toutes activités susceptibles de porter atteinte à la qualité de l'eau (*constructions nouvelles, travaux en sous-sol, dépôt de produits chimiques, phytosanitaires, hydrocarbures, engrais, fumier...*).

Des indemnités pour ces contraintes à respecter peuvent être dues aux propriétaires ou aux occupants des terrains concernés. Elles seront fixées selon les règles applicables en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique. Voir plus de détails sur l'arrêté préfectoral du 31 octobre 2018 sur le site ventavon.fr.



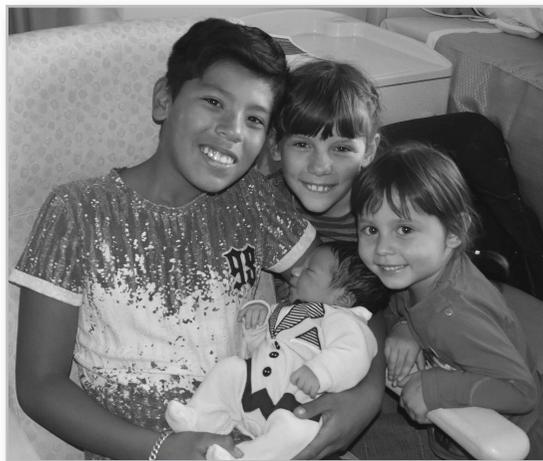
Etat-civil



- Céline Chevrier et Elie Bernager, habitant au Moulin Vieux se sont mariés le 4 août 2018 à Ventavon.



- Maxime, fils de Lucie Brochier et Julien Grimaud habitant à Chanousse est né le 31 juillet 2018 à Gap.



- Lothan, fils de Tamara et Gaëtan Gianetta habitant au Terrail est né le 13 octobre 2018 à Gap.

Les mots croisés de IV6 - I7 - V5 - II4 - X1

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I									■	
II									■	
III									■	
IV				■			■			
V		■					■			
VI							■			
VII						■				
VIII			■							
IX								■		
X						■				

Horizontalement

- I Rues en escalier couvertes par des maisons
- II Restaurant à éviter
- III La vie dans nos campagnes
- IV Agence spatiale. Fin de finir. Couché sans mouvement
- V Caudale, dorsale ou ventrale
- VI Il y en a quelques-unes à Faye. Fin de non-recevoir
- VII Parfum ou puanteur. Poignée à panier
- VIII Doubles dans ici. Hangars de fermes
- IX Productions de sapins. Existes
- X Aigrelet. Crochet

Verticalement

- 1 Récipients pour de très grosses soifs
- 2 Vous et moi. Au revoir pour de bon
- 3 Gare à ses crues ! Scanner sans canne
- 4 Vallée maritime. Éberluée
- 5 Contraignent
- 6 Couleurs des aiguilles des horloges du beffroi. Personnel
- 7 Posséda. Riche
- 8 Tenions séance au conseil municipal
- 9 Colorées de manière changeante
- 10 A Sisteron, autre nom de la citadelle

LE DÉFI DE LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS : FACILITER LE TRI AVEC DE NOUVELLES CONSIGNES, POUR RÉDUIRE LE VOLUME DES POUBELLES

LA CCSB GÈRE LES DÉCHETS D'UNE
POPULATION DE 25.430 HABITANTS

60 COMMUNES

Toutes les communes bénéficient du service

200 Km/jour

Soit 400 000 kilomètres parcourus par les équipes de collecte chaque année

3 400 CONTENEURS

Sont collectés sur le territoire toutes les semaines, sur 1 700 points de collecte

Collecter, stocker, trier, recycler, incinérer... la gestion des déchets un coût de 5 000 000 € à la charge de l'intercommunalité. Ce qui coûte cher, c'est la hausse continue de la collecte et du traitement des déchets par les différents prestataires, ainsi que l'enfouissement des déchets polluants. Actuellement, l'État prélève une taxe dont le montant s'élève à 33 € la tonne. En 2025, elle sera de 65 € la tonne...

UNE PERTE CONSIDÉRABLE...
65% DES DÉCHETS QUE L'ON
RETROUVE DANS NOS CONTENEURS
SONT VALORISABLES

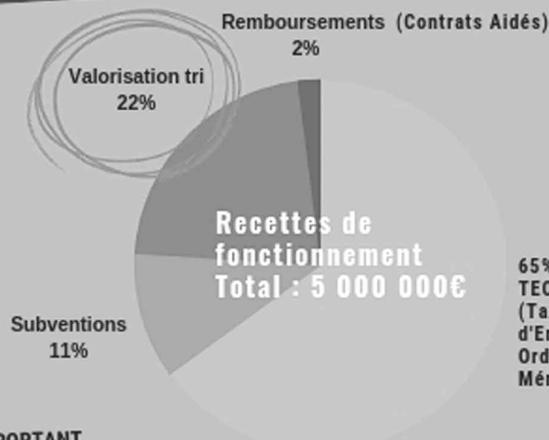
750 Kg

C'est l'équivalent du poids des déchets qui est jeté par an et par habitant dans le territoire.

65%

Dans le Sisteronais-Buëch, un conteneur contient 1% de textiles réutilisables, 5% de déchets évitables, 9% d'extension de tri (Les plastiques qui vont dans le bac jaune), 17% de déchets recyclables, 33% de déchets compostables et 35% de déchets résiduels.

LA VALORISATION AU CŒUR DE LA STRATÉGIE DE LA CCSB



Contrairement à ce que l'on croit, nos poubelles ne sont pas sans "valeur"...

Certains déchets peuvent être valorisés, c'est-à-dire qu'on les récupère pour fabriquer de nouveaux objets. La valorisation permet aux déchets recyclables d'être revendus. Grâce à votre tri, la CCSB a pu économiser 500 000€ en 2017, soit 20€ d'économie par habitant... On peut encore mieux faire !

EN TRIANT PLUS, ON BAISSÉ LE VOLUME DES POUBELLES ET ON REVALORISE LES DÉCHETS RECYCLABLES CE QUI PERMET DE CONTENIR LA HAUSSE DES TAXES.

IMPORTANT

- Vous ne payez plus la Redevance
- La Taxe est mensualisable
- Pour les propriétaires, vous payez directement la Taxe mais elle est récupérable sur les charges du locataire

Pourquoi avoir choisi la TEOM ?

- Mettre fin aux impayés de la Redevance (1 000 000 € en 2017)
- Aider les personnes au logement très modeste

Comment a été votée la délibération sur la TEOM ?

Commission environnement → Bureau → Conseil communautaire

La commission environnement a étudié les 2 modes de calculs de financement du service.

Le passage à la TEOM a été proposé au Bureau, avec un taux de 12%. Les membres du Bureau ont accepté de présenter la proposition au Conseil communautaire.

Les élus communautaires ont accepté la TEOM à la grande majorité et le taux a été voté à l'unanimité.

L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI : + DE DÉCHETS VALORISÉS !

Vous triiez déjà les emballages en métal, les emballages en papier-carton, les bouteilles et flacons plastiques.

DÉSORMAIS

Le bac de tri s'ouvre à **TOUS** les emballages en plastique. Pots de yaourt, barquettes, films plastique... vont pouvoir être recyclés ou valorisés.

Nous nous engageons auprès de vous, en facilitant les gestes de tri. Votre poubelle ménagère devrait ainsi baisser, si vous suivez les nouvelles consignes. Cela signifie que plus de déchets seront valorisés.

UN DOUTE, UNE QUESTION SUR LE TRI ?

04.92.66.25.49
www.sisteronais-buech.fr

Un geste de tri plus simple au quotidien

Après un an de travaux d'agrandissement et de modernisation, le centre de tri de Manosque de Veolia accueille les emballages ménagers de 364 000 habitants, issus des départements des Hautes-Alpes et des Alpes-de-Haute-Provence, ainsi que de 31 communes du sud-est du Vaucluse et du Haut Var.

Modernisé, le centre de tri de Manosque peut accueillir désormais tous les emballages plastiques ainsi que les petits emballages en aluminium.

Les habitants des Hautes-Alpes peuvent désormais trier tous leurs emballages. Cette simplification du geste de tri devrait permettre de collecter plus de 1500 tonnes supplémentaires d'emballages ménagers soit une augmentation de 10%.

EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI

LE TRI SE SIMPLIFIE !



100% TRI POUR 100% DE NOUVELLES RESSOURCES

L'extension des consignes de tri
dans le Sisteronais-Buëch évolue :

le point sur ce que vous pouvez trier et recycler



VOUS TRIEZ DÉJÀ



Les emballages en métal, Les emballages en papier-carton, les bouteilles et
flacons plastiques

DÉSORMAIS

Depuis novembre 2018, le bac de tri s'ouvre à
TOUS les emballages en plastique, dans le
territoire du Sisteronais-Buëch

Les pots de yaourt, les barquettes, et les films en
plastique... vont pouvoir être recyclés ou valorisés

Conteneur



JAUNE

CHEZ VOUS, TOUS
LES EMBALLAGES
SE TRIENT

À RECYCLER

EMBALLAGES
EN VERRE



VERT

À RECYCLER

EMBALLAGES EN
PLASTIQUE,
MÉTAL ET
CARTON



NOUVEAU

TOUS LES AUTRES
EMBALLAGES PLASTIQUES

JAUNE

À JETER

VAISSELLE EN VERRE
OU PORCELAINE,
OBJETS

À RECYCLER

TOUS
LES PAPIERS
JOURNAUX, MAGAZINES, ANNUAIRES, COURRIERS

BLEU



**CES NOUVELLES CONSIGNES SERONT AFFICHÉES
SUR LES CONTENEURS AU PRINTEMPS 2019, MAIS
ELLES SONT EFFECTIVES DÈS À PRÉSENT**

+ SIMPLE, + RAPIDE, + ÉCONOMIQUE

La collecte et le traitement des déchets représentent 55% du budget du service de ramassage des déchets, soit 2,7 millions d'euros. Nous nous engageons auprès de vous, en facilitant les gestes de tri. Votre poubelle ménagère devrait ainsi baisser, si vous suivez les nouvelles consignes. Cela signifie que plus de déchets seront valorisés, permettant de contenir la hausse des taxes prélevées sur la CCSB pour leur traitement. **L'année dernière 500.000€ de déchets ont été valorisés. Grâce à vos efforts de tri, cela représente une économie de 20€ par personne sur le territoire.**



Affouage 2018

Lot double

- N°1 GABERT Didier et VAN HOEVELAKEN Thomas

Lots simples

- N°2 BUFFET Denis
- N°3 HIRZLIN Jean-Marie
- N°4 GARCIN Sylvian
- N°5 DEZE Thierry
- N°6 FERAUD Sophie

Adhésion à l'Association des Communes Forestières du Département des Hautes-Alpes

Les Communes Forestières sont un réseau d'élus œuvrant au bénéfice des collectivités pour valoriser la forêt et les produits du bois en circuit court. Le conseil municipal décide d'adhérer à cette association (délibération du 10/07/2018).



Centre équestre du Terrail



© GG



Ecole

Sortie scolaire au Terrail

Une sortie au **Centre équestre Equiterra** a été organisée le mardi 16 octobre. Trois ateliers au programme de la journée: land art, pratique équestre et connaissance du cheval et de son milieu de vie (respect de l'environnement).

Vasile et les enfants

Les élèves de Ventavon ont travaillé avec Grégory Barrois sur l'interprétation d'une chanson « **Le temps des cerises** » afin qu'elle soit chantée en public lors de la cérémonie du Centenaire de l'armistice. Vasile Comsa, violoncelliste est venu également répéter la chanson avec les élèves le dernier vendredi avant le 11 novembre.

Il a joué quelques morceaux d'un répertoire de « musique du monde » et partagé sa passion pour son instrument qui ne le quitte jamais. Les enfants ont été séduits par le virtuose et il semblerait qu'un élève a émis le vœu de devenir violoncelliste.

Echanges avec le Centre des Lavandes

Les enfants de CM2 sont inscrits à l'USEP (fédération sportive). Dans le cadre d'un jumelage avec le Centre des Lavandes d'Orpierre, structure accueillant des enfants en situation de handicap (Troubles Spécifiques du Langage et des Apprentissages), les enfants de l'école de Ventavon participeront avec eux à des **rencontres sportives** (handball, randonnées, multiactivités).

Préparation d'un court métrage

La classe de CM2 participera à « la fête du court métrage » qui se déroulera en **mars 2019 à Gap**. Les enfants ont choisi un thème « les périodes de l'histoire ». Avant Noël, ils ont procédé à l'écriture de chaque scène qui chacune correspond à une période. Au deuxième trimestre scolaire, Serge Giraud, intervenant informatique guidera les élèves à l'utilisation du matériel cinématographique et Ulrich Montagne interviendra pour la conception du scénario.

Classe de découverte du RPI au Pradet

Quatre classes du RPI soit 84 enfants, partiront trois jours au Pradet dans le Var du **27 au 29 mai 2019**.

- Lundi 27 au matin, visite du port des Oursinières au Pradet, l'après-midi, activités autour de la mer (environnement, pêche...).
- Mardi 28, visite de l'île de Porquerolles.
- Mercredi 29, visite d'un musée de la mine à Cap Garonne.

Chansons pour la fête médiévale

Grégory Barrois interviendra les vendredis afin de préparer les élèves au projet « Moyen Âge » porté par le collège de Laragne : les enfants chanteront un répertoire de chants à la fête médiévale qui sera animée par *Lost des temps jadis*, les **7 et 8 juin à Laragne**.

Le vendredi pour les scolaires et le samedi pour tout public.

Prix des repas des cantines du RPI

Suite à une demande de l'entreprise « Lou Jas » d'une augmentation du prix des repas de 6 centimes correspondant à l'indice INSEE des prix à la consommation, les tarifs passeront de 5,22 à 5,28€ à partir du 1^{er} décembre 2018 pour les trois cantines du RPI.

Pour les enfants de Ventavon scolarisés à Claret, Monétier-Allemont ou Ventavon :

- la part fixe pour les parents sera de 2,97 € et la participation communale sera de 2,31 € (délibération du 17/09/2018).



Parents délégués du RPI

CLARET

- C. Grange (titulaire)
- A. Benistant (titulaire)

MONETIER-ALLEMONT

- A. Bonifas (titulaire)
- A. Serres (titulaire)
- N. Bellini (suppléant)
- L. Bontront (suppléante)

VENTAVON

- M. Valentini (titulaire)



Petite enfance

MAM du château à Monétier-Allemont



www.facebook.com/mamduchateau



Une nouvelle Maison d'Assistants Maternelles située au château de Monétier-Allemont a ouvert ses portes le 5 novembre 2018. L'association « MAM du château » gérant la structure a été créée par trois assistantes maternelles agréées et diplômées dans la « Petite enfance ».

Il s'agit d'Esther Grué (présidente), Justine Roux (trésorière), Sandy Manganelli (secrétaire) qui habitent toutes trois dans les communes voisines (Claret, Laragne et Ventavon).

La MAM peut accueillir au total jusqu'à 9 enfants de 2 mois à 6 ans du lundi au vendredi.

Avec l'aide du *Relais Assistants Maternelles* de Veynes, d'une infirmière de la PMI et le soutien de la commune de Monétier-Allemont, les trois jeunes femmes ont monté leur projet. La réalisation de celui-ci dépendait bien sûr de trouver un local correspondant en superficie aux besoins du secteur et bien situé en terme d'axes routiers. Le maire de Monétier-Allemont leur a proposé un appartement locatif entièrement rénové aux normes RP5 et de plein pied dans l'ancien château, localisé idéalement au centre du village, à côté d'un parc de jeux et à quelques dizaines de mètres de l'école primaire. Ce local, désormais entièrement dédié à cette activité, donne une garantie supplémentaire à la sécurité des enfants.

Cette association permet à chacune des assistantes agréées pour trois enfants de ne pas se retrouver seule et d'assurer aux parents le service de garde quoi qu'il arrive. Tout comme une assistante travaillant chez elle, chacune est salariée des parents qui leur confient leur enfant.



© DB

Crèche municipale de Laragne



© google street

La crèche municipale de Laragne peut accueillir des enfants de communes extérieures moyennant une participation des Communes concernées aux frais de fonctionnement afférents à cette fréquentation. Ventavon a droit à une place d'enfant.

Pour cela, le maire de Ventavon signera une convention d'une durée de trois ans qui a pour objet de fixer les conditions de la participation financière communale (en 2017 : 0,76€/heure/enfant) et mandatera d'être prévenu avant l'inscription de l'enfant.

Les enfants sont admis à partir de trois mois jusqu'au troisième anniversaire de 7h30 à 18h30.

10 avenue des fleurs à Laragne
Tél. 04 92 65 17 01

Relais Assistance Maternelle à Veynes

Le Relais des Assistants Maternels (RAM) « Les Enfants » est géré et animé par le Centre Social Rural « Emile Meurier » depuis le 1/01/2012. C'est un lieu d'information, de rencontres et d'échanges au service des parents, intervenants de garde à domicile et des assistants maternels.

Le public y trouve les renseignements nécessaires pour l'obtention d'un agrément d'assistant maternel ainsi que des informations juridiques relatives à l'exercice de ce métier. Le RAM peut également assurer des missions de médiation entre le parent/employeur et l'assistant maternel/salarié.

Le RAM propose des animations permettant aux enfants, aux assistants maternels et aux parents de se rassembler autour d'ateliers ou à l'occasion d'événements (spectacles, visites...) et organise des conférences.

Le RAM « Les Enfants » organise régulièrement des permanences et animations à Aspres Sur Buëch, à Laragne, à la Roche des Arnauds et à St Etienne en Dévoluy.

Le RAM participe au développement et à la diversification des modes d'accueil des jeunes enfants en complémentarité avec les services existants. Le RAM bénéficie d'un agrément délivré par la CAF et est soutenu par la CAF, la MSA, l'Etat (Agence Régionale de Santé), par le Département et par des collectivités locales de proximité : Communes et Communautés de Communes.

Le Conseil municipal de Ventavon accepte de reconduire la convention d'objectifs pour l'année 2018, convention définissant les modalités techniques et financières de gestion et d'animation du service sur les territoires de Buëch-Dévoluy, du Haut Buëch et du Laragnais. Il propose de reconduire la subvention communale calculée sur la base du temps de présence de l'animatrice du RAM sur chaque territoire d'un montant de 333 € correspondant à 4 assistants maternels.

Pôle Petite enfance Placé de la gare 05400 VEYNES
Tél. 06 43 37 73 13 ou 04 92 49 62 58
E-mail : ram.buech@gmail.com

Assistants maternelles à Ventavon

Monique CHIAVARINO

70 chemin de Treille
05300 Ventavon
Tel : 06 72 11 62 51
truchet.denis@gmail.com
- 3 agréments plein temps 0 à 12 ans

Colette FIGUEROA

60 chemin des Marnes - Le Villard
05300 Ventavon
Tel : 06 62 13 70 10 ou 04 92 23 28 97
bctl.figueroa@gmail.com
- 3 agréments plein temps de 0 à 12 ans et un agrément supplémentaire pour périscolaire.

Isabelle REYNAUD

291 quartier Les Chapelles
05300 Ventavon
Tel. 04 92 66 41 17 ou 06 70 73 80 09
E-mail : erisa.reynaud@gmail.com
- 3 agréments à temps plein 0 à 12 ans et un agrément pour périscolaire 0 à 12 ans.

Corine LEMOULT

Le Maupas 05300 LAZER
(route de Laragne aux limites de la commune de Ventavon)
Tel : 04 92 66 42 76 ou 06 78 53 86 71
corinepassion05@gmail.com
- 4 agréments plein temps 0 à 18 ans





Les animations du Comité des fêtes

en 2019

- **Un carnaval** sera organisé, la date vous sera communiquée ultérieurement.

- **Le feu de la Saint-Jean** se déroulera le 21 juin 2019 sur la place du château avec grillades, frites et DJ.

- **La fête patronale** aura lieu le premier week-end d'août avec pour le samedi soir un repas et un orchestre. Le dimanche, soirée DJ et grillades.

Les animations du week-end : ball trap, poney, jeux gonflables, pétanque et Provençal le lundi.

*C'était en 2017,
le Solex du Père Noël était rouge*



© Comité des fêtes



La GYM à VALENTY, c'est le JEUDI !

La nouvelle formule de GYM PLAISIR, vous n'avez pas encore essayé ? Mais qu'est-ce que vous attendez ?

Vous entendez parler de SPORT SANTE, de SPORT sur ORDONNANCE, d'incitation à prendre sa SANTE en main...

Alors venez tester notre programme.

De 15h30 à 16h45 : un créneau spécial pour prévenir les chutes, fortifier ses neurones et délier son corps en toute sécurité. Ces cours de GYM MEMOIRE et GYM EQUILIBRE sont proposés ponctuellement dans certaines structures par les Mutuelles ou les caisses de retraite. Vous avez la chance de les avoir à l'année à Ventavon, car Violaine est agréée sur ces programmes. Retarder les troubles de la marche, les pertes d'autonomie, entretenir sa vitalité, sa souplesse, protéger son dos, acquérir les bons réflexes, stimuler son cerveau, sa mémoire, un programme complet dédié à tous ceux qui souhaitent s'entretenir en douceur de 40 à 100 ans et plus.

De 17h à 18h30 : un créneau pour les jeunes de 4 à 15 ans. Travailler en atelier, acquérir de l'autonomie, progresser à son rythme. Motricité, Acrosport, Gymnastique, utilisation d'accessoires... Et le plaisir des petits spectacles de fin de trimestre pour montrer aux parents ses progrès.

De 19h à 20h30 : 3 créneaux pour 3 disciplines à construire selon son envie

- 19h à 19h30 : Cardio (circuit training, step, trampo ...)
- 19h30 à 20 h : Renfo Zen (fit'zen, pilate, travail des muscles profonds)
- 20h à 20h30 : stretching et relaxation

Des questions ?

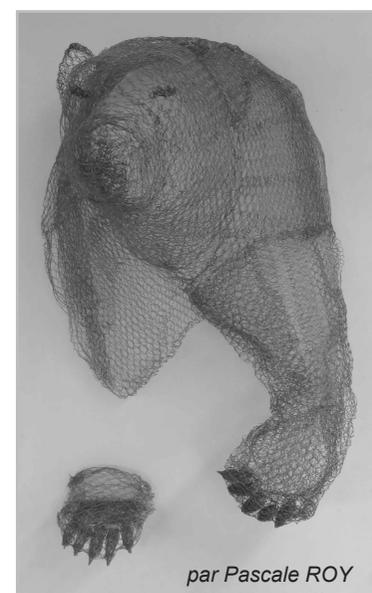
téléphonez au **06 25 17 65 72** ou **06 49 52 87 09**

Une hésitation ?

Venez essayer, 1^{er} cours gratuit !



© DB



par Pascale ROY



par Johanna GUFLE



par Agnès O

Vide grenier 2018

Une 10^{ème} édition PAR-FAI-TE !

L'équipe soudée de GYM PLAISIR peut être fière du succès de sa manifestation annuelle :

Organisation au cordeau, temps clément, un flot ininterrompu de visiteurs et 150 exposants dans notre magnifique village.

10 mois de préparation pour coordonner, préparer, programmer, recenser, gérer, inscrire, ne rien oublier... Chapeau à notre présidente pour son investissement sans faille pour articuler de main de maître notre belle équipe de bénévoles, gérer les inscriptions des exposants, recevoir les appels des visiteurs, un grand MERCI à tous ceux qui contribuent à faire de cette journée une réussite et ils sont nombreux ceux qui dans l'ombre participent au succès du vide-grenier de Ventavon (Johanna Gufler, Louis Brachet, Patrice Eynaudi, Roger Chaix, Jean-Paul, notre Mac Gyver, notre étoile tout là-haut qui veille sur nous, les amis qui prêtent le matériel, les comités des fêtes). Merci aussi aux communes environnantes qui nous soutiennent depuis le début et aux Cars Plattey pour nous fournir un cortège de navettes. Merci aux habitants de Ventavon pour leur accueil et à notre aubergiste qui régale les visiteurs.

Quelques témoignages de visiteurs dans le livre d'Or des 10 ans :

<< Découverte du village merveilleux. Merci pour votre accueil et votre excellente organisation.

Le soleil est au rendez-vous et nous aussi, pour la 10ème édition du vide-grenier. Encore merci pour votre accueil, votre formidable organisation, une superbe réussite comme chaque année. Vivement l'an prochain !

Toujours un vif plaisir de venir. Super organisation, que du bonheur. Merci !

Super vide grenier que nous découvrons un peu tard. L'an prochain on viendra plus tôt, dès le matin !

Plus que génial, chaque année c'est encore mieux.

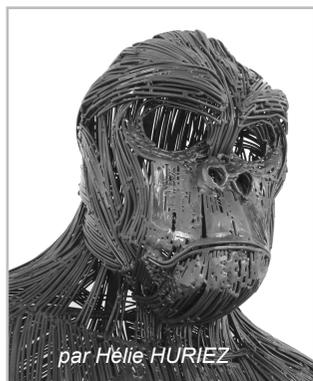
Toutes mes félicitations pour votre organisation cela fait déjà ma 5^{ème} année ! Le sourire, la bonne humeur, je suis tombée amoureuse de ce magnifique village.

Bravo pour l'organisation ! Belle buvette et en plus une pensée pour l'écologie et le recyclage ! Bonne idée ! Nombreux bénévoles compétents et souriants, ça fait plaisir. Grand choix de gâteaux « maison » pour les gourmands.... Ah, si davantage d'associations étaient aussi bien organisées, je m'investirai davantage dans le volontariat. A l'an prochain.

Bravo une brocante fantastique ! A refaire et refaire et refaire chaque année absolument. On prend un réel plaisir à se perdre dans le dédale des ruelles de ce beau village. Merci pour votre organisation exemplaire.

Bravo à toute l'équipe, magnifique journée, de belles affaires, je viens depuis 9 ans, à l'an prochain ! >>

Ils viennent de Laragne, Upaix, Gap, Volonne, Meyreuil, Toulon, Aspremont, Sisteron, d'Italie, d'Espagne... Mais, Ventavon est le centre du monde lors de cette journée de fête !



Et de dix ! Au prochain !

Dix ans ! Déjà dix années écoulées,
Pour Ventavon et son vide-grenier !
Dix ans qu'avec passion et générosité,
Les adhérents de Gym-plaisir, ont transformé,
En véritable manifestation régionale,
Et, pour des milliers de chineurs insatiables,
En une journée de plaisir incontournable.
Dix ans ou, chaque fois nos amazones,
Voyaient augmenter le nombre de personnes,
Venir transformer notre beau village,
En un gigantesque souk, et l'étalage,
De trésors modernes, ou d'un autre âge,
Rendu à la vie, après un bon dépoussiérage.
Aujourd'hui, c'est avec un sentiment de joie,
Que je parcours, une nouvelle fois,
Ce gigantesque bazar, hétéroclite et coloré,
De la place du Château, à celle du Prieuré,
Pour finir, sans trompettes ni tambours,
Sur l'ombrageuse place Philippe Bourg.
Ou, nos Amazones, offraient à la régalaade,
Quiches, tartes aux pommes et marmelade,
Confection personnelle, faites d'amour et de talent,
Pour régaler, une foule d'impatients.
Leurs compagnons, devant friteuse et barbecue,
Se démenaient, chacun à corps perdus,
Pris entre le soleil et le braséro,
La sueur coulant comme un ruisseau,
Jusque dans ces raies cachées sous nos maillots,
Et que nous avons tous au bas du dos !
Les navettes, déversaient sans discontinuer,
Une foule de chalands, comme des poux excités,
Pour être le premier à trouver la perle rare,
Le manteau de vison, l'étoile de renard.
Bref, il y en avait pour tous les goûts.
Gym-plaisir une nouvelle fois, frappait un grand coup.
Oh, Ventavonnais, Ventavonnaises,
Vous êtes les meilleurs, ne vous en déplaise !
Allez merci, cette journée m'a redonné de la graine !
Tant, que je me risque, à vous dire, à la prochaine.
Encore une fois toutes mes félicitations,
Aussi bien pour les filles, que pour les garçons !
Vous formez une équipe formidable,
Persévérez, votre complicité est admirable.
Encore merci, votre fan numéro un !
Septembre 2018 René Montagny.





Lunadanse

Danse moderne & yoga

Cours Enfants le mercredi

petits : 10h
moyens : 11h
ados : 17h.

Cours Adultes le vendredi

danse : 18h30
yoga : 20h

Les cours se déroulent à l'ELM.

Les nouveaux (elles) sont bienvenus (ues).

L'association adaptera le tarif en fonction de la séance d'arrivée.

Contact Lucie : 06 84 70 61 13



Cours de yoga avec LUNADANSE



Démonstration LUNADANSE : Lucie Aubert, le 7 octobre 2018



Animation EVIDANSE à l'ELM, le 7 octobre 2018



Les animations d'Evidanse

L'association Evidanse a toujours autant de succès et l'effectif des participants reste stable avec cinquante adhérents dont une dizaine de Ventavonnais.

Evidanse organise de nombreuses animations sur la commune notamment le dimanche 7 octobre 2018 à l'occasion du marché paysan (organisé par Vivre en Val Durance) avec une démonstration de danse et un mini bal à l'ELM.

En 2019, nous réitérerons l'animation que nous avons organisée avec l'Auberge de Ventavon en juin dernier.

Ce sera le **vendredi 28 juin 2019**, avec une démonstration de danse, un repas et une **soirée dansante avec DJ** à l'extérieur, cette soirée sera ouverte à tous dans la limite des places disponibles à l'auberge.

Contact Eric : 04 92 66 41 17 ou au 06 81 80 64 48



Animation EVIDANSE à l'Auberge le 29 juin 2018



Vivre en Val Durance

Marché sous l'eau et smooicyclette



Dimanche 7 octobre 2018, malgré la pluie, quelques exposants très motivés ont bien voulu rester, et le tout dans la bonne humeur.

L'association a servi 50 repas dans les locaux de la MFR. Puis, les activités se sont enchaînées avec notamment des démonstrations de danses (Evi et Luna) à l'ELM, des jus de fruits préparés par les consommateurs avec la smooicyclette....

L'association remercie toutes celles et ceux qui ont d'une façon ou d'une autre aidé à l'organisation et bien sûr, à ceux qui se sont déplacés pour installer, animer, exposer ou tout simplement participer à cette journée !

Prochainement, durant l'hiver, l'association vous proposera la projection d'un **film de la cinémathèque de montagne de Gap**.

Contacts : Rémi 06 64 64 98 58
ou Sylvie 06 48 25 49 41



© SG

Mickaël Mourou et Madeleine Aubert



Noëlie en smooicyclette



Raymond et Sandrine



Stéphane Parisot



Repas à la MFR, lors du Marché Paysan

© SG



Le site de la chambre d'eau au Beynon



RTE - 2018

En 1909, l'ancienne usine hydroélectrique du Beynon à Ventavon démarre sa production électrique et fournit en électricité la vallée du Rhône et Marseille via trois lignes à 50 000 V. Elle exploite, dix ans après sa création, une chute d'eau de 57 mètres, qui produisait 23 MW. A l'époque, elle est considérée comme la plus grande puissance hydraulique installée en France.

En 1964, la création ultérieure du barrage de Serre-Ponçon et sa retenue de 1,2 milliard de mètres cubes d'eau relève ensuite le niveau de la Durance de 123 mètres. Les chutes de Ventavon comme celle du Poët sont maintenues en service mais n'ont plus la même efficacité, car il y a trop ou trop peu d'eau.

En 1975, le barrage de la Saulce, de 180 mètres de longueur, et l'usine électrique de Sisteron, reliés par un autre canal cette fois long de 32 km, vont court-circuiter et arrêter l'exploitation des anciennes usines électriques de Ventavon et du Poët.

Le bâtiment de l'usine où se trouvent les turbines laissera la place uniquement à l'atelier de maintenance des turbines des barrages en amont de la Durance déjà existant, c'est la Base d'intervention mécanique EDF. Une seule conduite forcée reste en place, les autres sont démantelées, la chambre d'eau (retenue d'eau) et les deux salles des vannes sont laissées à l'abandon.

En 2001, un projet de réhabilitation du site en vue de la constitution d'une antenne d'écomusées consacrée aux aménagements hydroélectriques du Buëch et de la Durance est à l'étude. Il s'agissait de retracer l'histoire du patrimoine industriel d'EDF du début du XX^e siècle jusqu'aux récents aménagements réalisés à Serres, Eyuigians et Lazer. Les plans et la muséographie sont élaborés par un architecte et le coût total de la réalisation (en 3 tranches) était estimé à 2.612.500 F (cf. VI n°15 p14 juillet 2001).

Une première tranche de travaux (débroussaillage, plantations, parking, rénovation et étanchéité des deux salles des vannes) avait été réalisée et subventionnée à 80% par la Région, le Département et ESCOTA dans le cadre de la valorisation des abords de l'autoroute A 51. EDF, également très intéressée par le projet, avait fait don à la commune, pour le franc symbolique, des bâtiments et d'une partie des terrains accueillant les anciennes conduites forcées et s'appropriait à subventionner le projet.

Suite à un appel d'offre infructueux pour la deuxième tranche des travaux, le conseil municipal de l'époque devait reprendre une décision... puis le projet n'a jamais abouti !

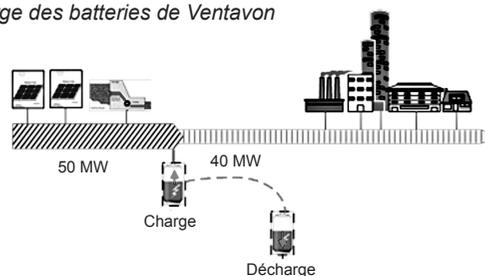
L'emplacement transformé en terrain de jeux (paint ball) et en galerie d'expression artistique (tag) devient trop dangereux pour laisser l'accès libre au public. La commune propriétaire, après l'avoir ceinturé de panneaux interdisant l'accès, étudiait différents projets afin d'une part d'assurer la sécurité des lieux et d'autre part donner une raison d'être à ce site.

En 2018, c'est désormais chose faite ou plutôt projetée, avec la proposition de l'entreprise RTE (Réseau Transport d'Électricité) qui gère le réseau public de transport d'électricité haute tension en France métropolitaine, d'utiliser ce site de la chambre d'eau pour un projet innovant, « l'expérimentation de stockage d'énergie avec des batteries », appelé RINGO.

Le projet RINGO, qu'est-ce que c'est ? :

Il permet de répondre à des pics momentanés de production. Ses équipements composés de technologies de stockage (batteries électrochimiques) et de logiciels, servent à absorber les pics de production ponctuels, en créant une « ligne virtuelle » pendant 2 heures au maximum.

Charge des batteries de Ventavon





Projet d'un procédé expérimental de stockage d'énergie

Avec le développement des énergies renouvelables (éolien, solaire), le service public du transport de l'électricité est confronté à un phénomène nouveau : les pics locaux de production d'électricité. Ces pics ponctuels peuvent entraîner des « bouchons » électriques, c'est-à-dire une saturation des lignes de transport d'électricité.

Jusqu'à présent, la solution consistait à renforcer les lignes existantes ou construire de nouvelles lignes haute tension car il n'existait pas de solutions de stockage de l'électricité à grande échelle (batteries). Aujourd'hui, une solution innovante, parfois complémentaire, devient possible : ces pics de production peuvent être ponctuellement stockés dans des batteries de grande taille.

RTE a donc lancé un programme de test de ces batteries sur 3 sites pilotes en France (dont Ventavon), appelé RINGO.

L'objectif est de valider les solutions technologiques qui pourront être déployées demain à grande échelle sur le réseau électrique français. A travers ce programme unique au monde, RTE, entreprise de service public veut faciliter l'émergence d'une filière de stockage en France, convaincu que le stockage sera demain l'un des piliers de notre modèle énergétique 100% renouvelable et fortement décentralisé.

Faciliter l'intégration des énergies renouvelables dans le réseau

On ne peut pas dissocier l'électricité verte du reste de l'électricité circulant sur les réseaux. Cependant, dans la zone du Buëch, l'énergie produite est essentiellement renouvelable (hydraulique et plus récemment photovoltaïque). A noter par ailleurs : l'offre et la demande d'électricité locale ne sont pas synchrones (le pic de production photovoltaïque a lieu en journée et est optimale au printemps alors que la pointe de consommation s'établit en soirée, l'hiver). Lorsque les conditions météo sont bonnes, l'électricité produite localement peut être bien plus importante que la consommation locale. Dans ce cas, et selon les prévisions de développement des nouvelles énergies renouvelables, les réseaux actuels ne seront bientôt pas suffisants pour évacuer cette production vers d'autres consommateurs. Sans évolution de la part de RTE, ces mutations pourraient conduire à saturer le réseau électrique : en clair créer des bouchons sur les lignes. Il est aujourd'hui possible de stocker ce trop-plein d'électricité dans des batteries compactes et de forte puissance et de l'utiliser plus tard pour le transporter vers le consommateur.

Pourquoi avoir choisi le site de Ventavon ?

Toute la production électrique de la région du Buëch, que ce soit de l'hydraulique ou de nouvelles énergies renouvelables, intermittentes, est actuellement collectée via Ventavon, qu'elle vienne de Trescléoux, de Veynes ou de Lazer. Or la dynamique de remplissage des capacités d'accueil sur le réseau réservé aux énergies renouvelables est bien plus soutenue dans le Buëch que dans le reste de la région PACA. Le projet RINGO permet ainsi d'offrir dès fin 2020 une solution flexible qui permettra de pouvoir encore accueillir des projets d'installation d'électricité renouvelable sur la zone en attendant le renforcement de réseau prévu avec la ligne Lazer-Sisteron, d'ici 2022. Une fois ce renforcement effectué, Ringo aura toujours pour plus-value de permettre de passer

des congestions temporaires le cas échéant, selon la croissance de la production locale photovoltaïque voire éolienne.

Expérimentation sur trois sites Ringo

Les 3 sites d'expérimentation choisis par RTE sont implantés dans des régions à fort potentiel d'énergie renouvelable (via l'éolien ou le photovoltaïque), comme le Sud-Est ou la Bourgogne, et donc des régions qui devraient connaître des "bouchons" sur le réseau à l'horizon 2020/2012 du fait de ces "pics de production" d'électricité verte. Il s'agit en effet de tester l'efficacité du stockage pour mettre fin à ces « bouchons ». RTE veille aussi à ce que les sites choisis s'inscrivent dans une démarche de minimisation de l'impact sur l'environnement et le cas échéant de requalification d'installations existantes. Par exemple, à Ventavon, les installations d'une ancienne usine hydraulique aujourd'hui désaffectées seront réhabilitées pour accueillir un site RINGO.

Cette expérimentation est établie sur le principe d'un jeu à somme nulle entre les 3 sites, celui de Ventavon, de Bellac (Nouvelle Aquitaine) et de Vingeanne (Bourgogne Franche-Comté). Quand un site stocke de l'électricité lors d'une congestion temporaire, les batteries des autres sites restituent instantanément l'énergie équivalente en compensation.

Chaque site RINGO pourra délivrer (ou absorber) une puissance maximale de 12 MW pendant 2h maximum. En ordre d'idée, 12 MW correspond à la consommation instantanée maximale, un jour d'hiver, du Sisteronais.

L'implantation des batteries sur le site de Ventavon

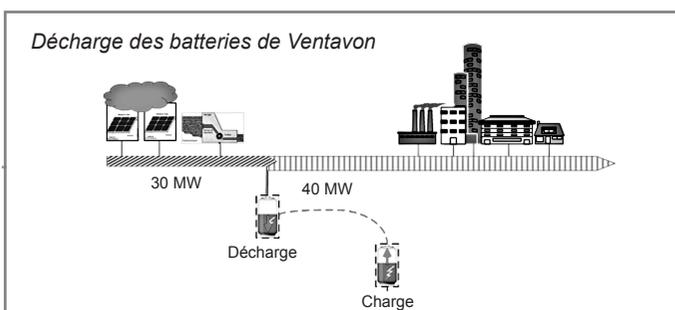
Il s'agira de l'installation de batteries dans des racks qui seront ensuite placés dans une vingtaine de grandes armoires ayant comme apparence de gros containers. Elles seront ensuite associées à un bâtiment de commande proche des containers, le tout dans l'ancienne chambre d'eau. La liaison souterraine de raccordement du site RINGO au poste électrique de Ventavon (placé plus bas) sera installée dans la conduite forcée restée en place.

Les deux bâtiments existants (salles des vannes) seront probablement transformés en salle de réunion et le site ne sera pas accessible au public.

RTE prévoit une expérimentation pendant 2 à 3 ans. L'objectif est surtout de tester les apports pour l'exploitation du réseau et d'en mesurer les bénéfices pour l'optimum collectif. Si cette expérimentation est concluante, l'exploitation sera cédée à des opérateurs tiers et plusieurs autres sites équipés Ringo verront le jour en France.

Le projet étant encore à l'étude de faisabilité, la commune s'oriente vers la signature d'un bail emphytéotique dont les modalités restent à préciser.

Propos recueillis auprès de Nathalie Bailly (RTE)





Morts pour la France

Le deuil des familles et l'hommage public

La première guerre mondiale a saigné à blanc les campagnes françaises et les Hautes-Alpes n'ont pas été épargnées. Le bilan est de 4300 soldats haut-alpins morts sur un total de 1 400 000 en France de 1914 à 1918.

Pour Ventavon, sur le monument aux morts à l'entrée du village ainsi que sur une plaque apposée dans l'église Saint-Laurent, on compte 35 soldats morts pour la France (à noter : une omission de Robin Alphonse dans l'église - photo ci-contre).

La mort de masse dans les premiers mois de cette guerre, les inhumations faites dans le plus grand désordre, le plus souvent dans des fosses communes, sans aucune coordination ni comptage, les cadavres enterrés là où ils sont tombés et les cimetières improvisés n'ont sûrement pas permis de répertoriés tous les défunts et bon nombre de soldats sont portés disparus.

Pour les familles de victimes de l'époque, l'État ayant pris la vie de ces hommes, il se devait désormais de rendre les corps. En 1914, des circulaires militaires interdisaient d'exhumer les corps sur les champs de bataille, malgré cela, on nota que l'État accorda des autorisations spéciales et certaines familles ont procédé également à des exhumations clandestines.

Ce n'est qu'après la guerre, en juillet 1920, qu'une loi est instaurée pour encadrer l'organisation des cimetières militaires et statuer sur la restitution et le transfert des corps de la guerre aux frais de l'État.

Les familles devaient faire une demande au maire qui la transmettait au préfet qui enfin la transférait au ministre des pensions.

Les opérations de transfert des corps n'ont débuté qu'en 1921, le temps de regrouper les tombes individuelles, fusionner les cimetières improvisés et identifier les corps.



Au cimetière de Ventavon : le monument aux morts et les 5 tombes de soldats morts pour la France avant la rénovation

Des gares ferroviaires régulatrices qui devaient alimenter les convois vers l'arrière sont choisies pour recevoir les cercueils venus du front, notamment celle de Creil dans l'Oise ou de Brienne-le-Château dans l'Aube. Il faut ajouter la gare de Marseille pour le rapatriement des morts de l'armée d'Orient.

Dans les Hautes-Alpes ce sera la gare de Veynes qui réceptionnera les corps. Un hangar proche est transformé en chapelle ardente et le premier convoi en provenance de Creil dans l'Oise arrive en gare le 21 mars 1921 à 19h38. Il a fallu beaucoup de temps entre la première exhumation au 1^{er} février et la dernière au 26 février pour regrouper les corps à la gare régulatrice de Creil, remplir le premier convoi (il fallait qu'il contienne au minimum 1000 corps – plus tard les trains funéraires furent limités à 350 cercueils), le départ du train le 19 mars et son arrivée deux jours après.

Le transfert des corps à partir de Veynes jusqu'au cimetière prévu pour le défunt et les frais d'inhumation étaient à la charge des communes. Elles étaient ensuite remboursées par l'État. En général, les sépultures de ces militaires dans les cimetières communaux sont des concessions perpétuelles et gratuites, accordées à titre d'hommage public par les municipalités.

A Ventavon, nous avons 5 tombes de soldats dont les corps ont du être rapatriés à Ventavon probablement à partir de la date ci-dessus citée. Au cimetière, sur le monument aux morts les rassemblant, les intitulés gravés rappellent que Faure Ernest, Giraud Victor, Isnard Lucien, Richaud Gustave et Grimaud Albert sont morts pour la France.

Très rares étaient les obsèques qui se déroulaient dans la stricte intimité familiale. Leur dernière inhumation se déroulaient le plus souvent en présence des autorités civiles (municipales...), militaires, religieuses et de la population. La réappropriation du corps, leur enterrement et l'hommage public ont permis par la suite aux familles de faire leur deuil en privé.

Quant à celles dont les corps n'ont pas pu être retrouvés, identifiés ou exhumés, le cénotaphe (monument aux morts) comme celui placé à l'entrée du village de Ventavon avec l'inscription gravée des défunts, est la seule marque de reconnaissance que porte la Nation française à leur sacrifice. C'est aussi le seul endroit proche qui permet aux familles de faire leur deuil.



Cinq soldats de Ventavon

Nous citons quelques uns des soldats ventavonnais morts pour la France (*dont on a retrouvé leurs archives militaires*), notamment ceux inscrits sur la stèle du monument du cimetière. Certains d'entre-nous dont les ascendants sont originaires de Ventavon retrouveront un lien de parenté avec ces défunts.



Cyprien Ernest FAURE, fils d' Auguste Théodore et d'Augustine Pelloux est né le 14 avril 1894 à Ventavon. Profession cultivateur.

Il est incorporé le 7 septembre 1914 au 2^{ème} régiment de Zouaves. Il passera quatre ans sur le front et sera blessé le 11 mai 1915 à Meville-Saint-Vaast (plaie épaule droite par balle) et le 18 juillet 1916 à Fleury (plaie cuisse droite par éclat d'obus). Nommé caporal le 24 octobre 1917 et sergent le 16 août 1918, il est tué à l'ennemi le 6 septembre 1918 à Terginer dans l'Aisne.

Il a reçu plusieurs citations (ci-dessous).

Citations	
1 ^{ère} citation - o/o du Regt 31278 du 21 oct 1917	Boi soldat ayant toujours accompli son devoir et été blessé deux fois.
2 ^{ème} citation - o/o du Regt 710 du 18 décembre 1917	Le 27 novembre 1917 pendant un coup de main de la C ^{ie} entraîne son groupe de fusils mitrailleurs et a courageusement contribué à mettre en fuite un groupe ennemi qui s'opposait à la marche de la section.
3 ^{ème} citation - o/o du Regt 40 817 du 23 septembre 1918 et o/o de l'I. O. 4043 de l.I. d. 37 du 19 septembre 1918.	Bon chef de demi section aimé des hommes. Le 16 septembre 18 désigné comme chef de patrouille, a assuré la couverture du bataillon et été tué alors qu'il faisait la résistance ennemie. (Croix de guerre)



Victor Albert GIRAUD, fils de Victor et de Justine Moullet est né le 6 mars 1890 à Ventavon.

Incorporé dans le 2^{ème} RA, il passe 2^{ème} canonnier au 259^{ème} RA. Il est décédé le 5 juin 1918 à Saint-Baudry dans l'Aisne. La transcription sera faite à Ventavon, le 13 août 1918.



Lucien Marius ISNARD, fils de Marius Hippolyte et de Marie Emma Tourniaire est né le 17 juillet 1893 à Ventavon.

Profession cordonnier.

Déclaré soutien de famille par le conseil de révision, il est quand même incorporé au 157^{ème} RI, le 28 novembre 1913 et parti au front le 21 octobre 1914. Il sera blessé à Verdun, le 29 mars 1916 (plaies sur la région thoracique et sur la main par un éclat d'obus), il sera évacué le 6 avril 1916 et retournera au dépôt le 30 septembre 1916.

Suite à ses blessures, il a été cité à l'ordre du régiment (n°319 du 8/10/1918) : « Soldat dévoué et courageux détaché à un groupe de liaison, a rempli avec zèle toutes les missions qui lui ont été confiées. »

Le 2 juin 1918, il passe au 24^{ème} RI et est tué à l'ennemi le 25 octobre 1918 à Sissonne dans l'Aisne. L'avis de décès date du 15 novembre 1918.

Gustave Ernest Léon RICHAUD, fils de Auguste Léon et de Joséphine Philomène Gargas est né le 15 novembre 1885 à Ventavon. Époux de Claire Julia Rosa Jourdan, il a un enfant.

Profession maçon, il habitait au village.

Déclaré « Bon » au conseil de révision (matricule 580) il est incorporé comme 2^{ème} classe le 7 octobre 1906 au 96^{ème} RI et plus tard au 17^{ème} RI. Réformé temporairement, le 6 août 1907 pour « imminence de tuberculose », il sera réformé le 2 juin 1908 pour la même raison.

Lors de la mobilisation générale et de l'entrée en guerre, il est reconnu « Propre » au service armé par le conseil de révision en 1914.

Le 26 février 1915, il entre dans la réserve au 12^{ème} Bataillon de chasseurs. Il passera plus tard au 22^{ème} puis au 32^{ème} Bataillon de chasseurs où il décédera le 20 décembre 1916 d'un éclat d'obus dans la poitrine à Dugny dans la Meuse. L'avis officiel du décès est paru le 4 janvier 1917 et la transcription à Ventavon, le 17 février 1917.

Il a reçu deux citations (n°85 le 2/11/1916 et n°20 le 24/12/1916).



Albert Gabriel Pascal GRIMAUD,

fils de Victor Désiré et de Joséphine Pascal est né le 5 décembre 1884 à Ventavon. Époux de Clémentine Mesle, il avait une fille Marcelle et son épouse attendait un deuxième enfant lors de son départ à la guerre qui s'appellera Marius.

Profession cultivateur à La Plaine (Ventavon).

Déclaré « Bon » par le conseil de révision (matricule 26), il est incorporé comme 2^{ème} classe le 10 octobre 1905 au 157^{ème} RI. Avec un certificat de « Bonne conduite », il est envoyé « dans la disponibilité » le 28 septembre 1907 et passe en réserve de l'armée active le 1 octobre 1908.

Rappelé à l'armée en août 1914, il rejoint le 157 RI, et passera au 159^{ème} RI (appelé 359^{ème} RI pour les réservistes, il suffisait d'ajouter 200 au N° du régiment) le 27 juin 1915 où il sera blessé par un éclat d'obus au pied et à la cuisse et évacué le 6 octobre 1915. Il restera à l'hôpital de Saliès-de-Béarn du 8 octobre au 15 décembre 1915. Il reviendra au 157 RI le 19 avril 1916 en renfort et partira en Orient le 30 décembre 1916.

Il décédera le 18 octobre 1918 suite à une maladie à Uskub en Serbie. La transcription de son décès à Ventavon s'est faite le 8 mai 1919.



Pour que nos mémoires n'oublent jamais

Parmi les jeunes générations, qui peut imaginer la vie dans nos campagnes il y a un siècle ?

Le progrès technologique n'avait pas encore bouleversé le mode de vie de la société. 80% de la population était constitué de paysans, d'artisans et de commerçants vivant et travaillant dans un périmètre restreint. Les saisons rythmaient les travaux tout au long de l'année.

Dans ce monde, apparemment paisible, une guerre se préparait dans de nombreux pays d'Europe. Même si la population s'y attendait, qui peut imaginer l'émotion ressentie lorsque, le 3 août 1914, toutes les cloches de France sonnèrent le tocsin ?

Qui peut imaginer le paysan et sa famille faisant les foins ou la moisson laissant à l'instant même la fourche ou la faux pour rejoindre son cantonnement le plus vite possible ?

Qui peut imaginer le courage de ces femmes, de ces enfants et de ces vieillards restés seuls à la ferme pour continuer à assurer tous les travaux ?

A cela s'ajoutait la réquisition des meilleurs chevaux, des mulets et des voitures pour les besoins de la guerre.

Passé ces quelques jours d'intense émotion, arrivait ensuite le temps de l'angoisse. Angoisse de ne plus voir revenir le fils, le frère, le père ou le mari parti quelques jours plus tôt. Pratiquement toutes les familles, de près ou de loin ont donné un ou plusieurs des leurs pour le salut de la France.

Certaines familles furent plus touchées que d'autres. J'en citerai deux de notre commune, dont les anciens ont sûrement entendu parler, les familles Para* et Arnaud**.

La première vivait à la Bauche. Il y avait les parents, deux fils, Albert et Paul, et Gabrielle la fille, qui devait rentrer à la Poste.

La seconde vivait au Trouquet, à 1 km de la première. Même situation, les parents, deux fils, Jules et Joseph, et la fille Marie qui voulait être infirmière.

Les quatre fils sont morts au front. La vie de ces deux foyers fut brisée comme tant d'autres à travers la France et les pays alliés. Le rêve professionnel de Gabrielle et Marie se trouva anéanti du jour au lendemain. Elles durent rester à la ferme et être agricultrices toute leur vie.

Pour montrer la lenteur des moyens de communication, et aussi les drames qui s'ajoutaient au drame de cette période, il est nécessaire de rapporter une tragique anecdote qui me fut racontée dans les années 70 par Gabrielle. Je revois toujours cette femme au physique marqué par le temps, la douleur et le travail, assise près du poêle, la voix chevrotante et les mains tremblantes, me racontant en patois ce qu'avait vécu son père.

Ce brave homme, le père Xavier comme elle l'appelait affectueusement, était au marché de Laragne un jeudi matin. Cet événement hebdomadaire était important pour la vie des campagnes, les paysans y étaient nombreux, beaucoup de discussions étaient liées à la guerre, au front en particulier. Alors que le père Xavier se tenait parmi la foule, il avait entendu dans une conversation voisine : " Le pauvre Paul est mort ". En apprenant de cette façon la mort de son fils, le père s'est évanoui sur le champ de foire. Cette nouvelle était arrivée le matin même par un permissionnaire qui arrivait du front. Paul avait perdu la vie quelques jours plus tôt dans l'enfer des tranchées.

Puisque le sang de ces héros a coulé sur la boue des champs de bataille, nous devons le voir aujourd'hui sur ces noms gravés dans la pierre, pour que nos mémoires n'oublent jamais la valeur de leur sacrifice.

Louis Brachet

* **Paul Louis Baptistin PARA**, fils François Xavier et de Louise Richier est né le 11 mai 1891 à Ventavon. Profession, cultivateur à la Bauche (Ventavon).

Il est incorporé le 11 octobre 1912 au 28^{ème} bataillon de chasseurs. Il se retrouve sur le front contre l'Allemagne le 2 août 1914 et sera blessé le 31 octobre 1916 à Suzanne (Somme) par des éclats de grenade. Il décédera de ses blessures le 6 novembre 1916.

Albert Noël Xavier PARA, frère du précédent est né le 25 décembre 1892 à Ventavon. Profession, cultivateur à la Bauche (Ventavon).

Incorporé le 5 août 1914 au 159^{ème} RI directement sur le front, il sera tué à l'ennemi le 19 mars 1916 à Vaux-devant-Damloup (Meuse).

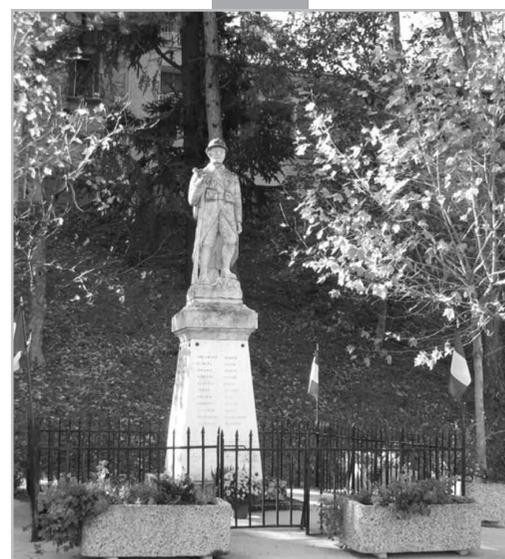
** **Jules Gabriel Casimir ARNAUD**, fils d'Eugène Casimir et de Césarine Ligouza est né le 25 novembre 1892 à Ventavon. Profession, cultivateur au Trouquet (Ventavon).

Incorporé le 6 août 1914 au 157^{ème} RI, il passe au 75^{ème} RI le 11 octobre 1914.

Disparu le 17 décembre 1914 à Lihons (Somme). Il est déclaré décédé le jour de sa disparition par jugement du tribunal de Gap en date du 12 mai 1920.

Joseph Charles Jacques ARNAUD, frère du précédent est né le 2 mai 1891 à Ventavon. Profession, cultivateur au Trouquet (Ventavon).

Incorporé le 8 octobre 1912 au 28^{ème} bataillon de chasseurs, il sera nommé 1^{ère} classe le 15 juin 1914. Tué à l'ennemi le 4 septembre 1916 au combat du bois Reinette - Combles (Somme). L'avis officiel de décès date du 11 octobre 1916.



A l'entrée du village,
le monument aux morts avant sa rénovation

La guerre dans les Hautes-Alpes

Les unités militaires alpines

Il faut rappeler qu'avant la guerre de 14-18, les relations entre la France et l'Italie étaient très critiques.

Face aux bataillons d'Alpini patrouillant dans les Alpes italiennes, nous n'avions que quelques gendarmes et douaniers pour protéger nos frontières.

Le gouvernement a donc décidé de construire des forts sur les hauteurs ou lieux de passage frontaliers situés sur les cols mais aussi de créer des troupes alpines dont le 159^{ème} RI qui s'installera à Briançon (A noter, la voie ferrée s'est vue prolongée de Gap à Briançon pour cette raison stratégique) et le 157^{ème} RI installé à Lyon qui enverra deux bataillons en Ubaye.

En 1882, l'Italie, l'Autriche et l'Allemagne font une alliance, les Alpini deviennent provoquant et les tensions entre l'Italie et la France vont crescendo. La France va donc créer des groupes militaires mobiles composés de bataillons de chasseurs à pied dont le 12^{ème} BACP à Mont-Dauphin.

Ces groupes militaires alpins ont été parmi les pionniers pour construire ou améliorer les routes ou chemins d'accès comme au col d'Allos, Cayolle, Restefond, Vars, tunnel du Parpaillon, Izoard, Galibier... Dans l'aménagement du territoire, beaucoup de captage de source ou d'adduction d'eau ont été réalisés par leurs soins.

Au 1^{er} août 1914, l'ordre de mobilisation est lancé dans toute la France afin que les régiments rejoignent l'est ou le nord de la France. Par contre, les unités militaires alpines (157 RI, 159 RI et 12 BCAP) ont eu ordre de rester en couverture pour protéger la frontière avec l'Italie. D'autres régiments ainsi que les bataillons de réserve sont venus renforcer cette couverture et ce sera 25000 hommes qui seront déployés sur les frontières avec l'Italie (Briançonnais, Queyras et Ubaye).

Quelques semaines après la déclaration de guerre faite par l'Allemagne (le 3 août 1914), la France fut assurée de la neutralité de l'Italie. Sur ordre, les unités alpines lâchaient les frontières et partaient pour le nord-est du pays (Vosges, Territoire de Belfort...) vers le front.



Vivre la guerre

S'en suivra dès le début des combats, de nombreux morts parmi les haut-alpins transportés sur la ligne de front et la survie pour très peu d'entre-eux dans des tranchées insalubres. Les lettres des soldats envoyées aux familles nous décriront la tragédie, l'horreur ou l'innommable...

Les Hautes-Alpes étant très éloignées du front, les habitants vivaient la guerre par les écrits de leurs fils, maris ou frères partis au front, par les colis à préparer pour qu'ils tiennent le coup, par le manque de main d'œuvre, par les prières pour qu'ils reviennent vivants, par l'attente d'une permission... Et aussi par les blessés évacués vers les hôpitaux de province (Gap...) ou des locaux de particuliers transformés en hôpitaux temporaires. Un élan de solidarité s'était installé dans la population, chacun manifestait sa générosité à sa manière selon ses moyens et son origine sociale. On saura plus tard, que le 15 septembre 1914, Madame de Ventavon proposa au préfet des Hautes-Alpes son château et ses écoles pour l'ouverture d'un petit hôpital. Son offre sera déclinée car son château étant trop éloigné d'une voie ferrée.

Le survol d'un Zeppelin sur la centrale du Beynon

La seule irruption physique de la guerre dans les Hautes-Alpes a été l'arrivée d'un Zeppelin L 45 allemand.

En effet, le 20 octobre 1917, un ballon dirigeable rigide de 200m de long survole l'Isère, le Champsaur, la vallée de Gap, Ventavon et enfin il atterrit dans le lit du Buëch en catastrophe près de Mison.

On ne sait pas la raison exacte de cet atterrissage, peut-être était-il touché par l'aviation française, avait-il une avarie technique ou une panne d'essence ?

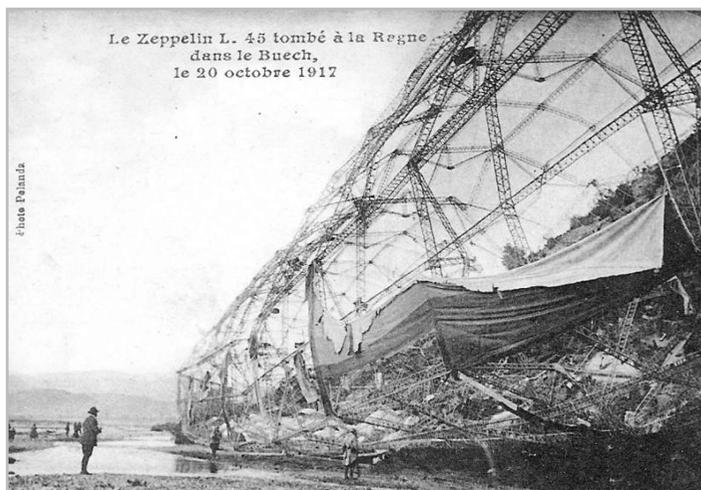
Il faisait parti d'une flotte de zeppelins chargée de bombarder l'Angleterre (Northampton, Londres...) où il a fait de nombreuses victimes. Il a réussi à échapper à l'aviation anglaise en montant à plus de 6000 mètres d'altitude, non sans difficulté pour l'équipage souffrant alors de forts maux.

A son arrivée à Mison, l'équipage allemand évacua et le commandant Kölle mis le feu à l'appareil, soucieux de ne pas laisser ce coûteux engin aux mains de l'ennemi.

Les apparitions de dirigeable dans le ciel suscitaient une grande peur, car on savait qu'avec leur équipement de 3000 kg de bombes, ils pouvaient à tout moment pulvériser ce qu'ils survolaient.

On sut par la suite, que ce zeppelin n'avait pas été identifié comme un vaisseau ennemi par les autorités. Seul, le directeur de la centrale hydroélectrique du Beynon semble avoir pris conscience de sa nationalité après le survol de son usine pendant quelques minutes. Étant convaincu que l'appareil visait son usine, il en informa le commandant du XV^e corps, et attendit la mort en s'asseyant dans son fauteuil...

Il fut épargné !





Le 11 novembre 2018 à Ventavon

La commune de Ventavon a voulu marquer le centenaire de l'armistice de 1918 tout d'abord en restaurant deux monuments aux morts (*grâce à la participation financière du conseil Régional et de l'ONAC VG - voir page 8*) et puis en célébrant une commémoration extraordinaire, le 11 novembre 2018.

Comme dans toute la France, les cloches à la volée de l'église Saint-Laurent retentirent à 11 heures pendant 11 minutes. Puis une messe fut célébrée par Jean-Baptiste Tran, curé du secteur, accompagné d'un guitariste chantant du « gospel ».

Commémoration de l'armistice 1918

Dans l'après midi, une commémoration orchestrée par Gérard Beynet, adjoint au maire était organisée devant le monument aux morts à l'entrée du village en présence de Patricia Morhet-Richaud, sénatrice des Hautes-Alpes, Florent Armand et Anne Truphème, conseillers départementaux 05, Evelyne Faure, conseillère départementale 04, Daniel Spagnou, président de la CCSB, Juan Moreno, maire de Ventavon et ses conseillers.

Ce monument rend hommage aux 35 soldats ventavonnais morts pour la France dont leurs noms sont gravés sur le piédestal. La sculpture du poilu a été réalisée en 1921 au lendemain de la guerre (*voir VI N°48 p 8*).

Le maire de Ventavon a lu le discours officiel et cité les « morts pour la France » avec la participation des enfants. Ceux-ci ont lu quelles lettres de poilus, une poésie de Fabienne Berthomier et un message de l'Union Française des Associations de Combattants. Louis Brachet a fait lire un témoignage du désarroi des familles à l'annonce des soldats tués.

Puis, Sophie Lafond, institutrice et ses élèves ont entonné parfaitement une chanson « Le temps des cerises » et des gerbes ont été déposées par les élus avant une minute de silence.

Pour finir, un cortège s'est constitué pour aller se recueillir devant les tombes des cinq soldats enterrés au cimetière.

Rubrique du Centenaire 14-18 réalisée par Denis Buffet avec la documentation :

- «Registres des matricules» des classes 1904, 1905, 1910, 1911, 1912 (ADHA)
- Relevés d'état civil et militaire de soldats par Marie-Thérèse Arnoux-Bayle
- «Vivre la guerre dans les Hautes-Alpes» par G.Che-nard et P.Spitalier 2014
- Informations généalogiques de E.Faure et G.Beynet
- Témoignage de Louis Brachet
- Répertoire musical de Vasile Comsa

Concert de violoncelle

A 15h30, la commune invitait la population à un concert de violoncelle dans l'église Saint-Laurent.

Il s'agissait de Vasile Comsa, violoncelliste dont le palmarès de musicien virtuose commença en Roumanie, son pays d'origine. Après cinq années d'études supérieures au Conservatoire National de musique de Bucarest, il est couronné d'un premier prix de violoncelle et de musique de chambre. Ensuite, il fera partie du Quatuor Philharmonia, de l'Orchestre de chambre Camerata et de l'Orchestre de la Radio de Bucarest.



Arrivé en France en 1974, il intègre l'Opéra du Rhin pendant 4 ans et en 1978, il est co-soliste à l'Orchestre National des Pays de la Loire jusqu'en 2008. Il est concertiste en musique de chambre en sonate, trio ou quatuor sur pratiquement toutes les scènes du monde. Enfin, depuis 2015, il habite dans les Hautes-Alpes.

Vasile est venu à Ventavon avec un répertoire dont le thème était la guerre de 14-18. Il a interprété des oeuvres composées par des soldats musiciens et pour la plupart violoncellistes de la Grande guerre ainsi que des morceaux en hommage à sa famille et amis.

Le soir à 18 heures, le monument aux morts du village fut illuminé aux couleurs de la République et la journée se termina autour d'un vin d'honneur à la salle du Prieuré.



Vasile et Gérard

Répertoire des œuvres interprétées par Vasile Comsa

- *Adagio* de Tudor Dumitrescu, pianiste roumain, en hommage aux soldats tombés pendant la grande guerre.

- *Berceuse* de Lucien Durosoir (1878-1955), violoniste français et soldat dans la 51^e division.

- *Improvisation* du même Lucien dédié à son ami, frère d'arme Maurice Maréchal (1892-1964), violoncelliste français qui s'était fabriqué un violoncelle avec le bois d'une caisse de munitions allemande (*photo ci-contre*) et signé par les généraux Foch, Mangin, Pétain ... et qui "repose" actuellement au Musée de la Cité de la Musique à Paris.

- *Andante* de Paul Ladmirault (1877-1944) compositeur nantais. Il s'est beaucoup inspiré de la musique traditionnelle bretonne. Brancardier dans le 81^e Territorial.

- *Habanera* de Maurice RAVEL (1875-1937). Réformé, il a fait des pieds et des mains pour aller au front ! Pendant 2 ans il a été mécanicien et ambulancier à Verdun.

- *Bourrée* de J.S.Bach pour Gérard Beynet*, par rapport à ce qu'il est, avec sa devise "La Passion et la Raison". Également pour son grand père qui a fait la Grande Guerre.

- *Passacaglia* de Paul Constantinescu (1909-1963 compositeur roumain).

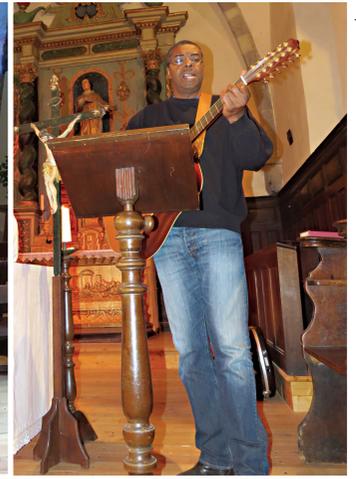
- *Morceau* joué à la mémoire de mon père, soldat dans l'armée austro-hongroise pendant la Grande Guerre.

- *Le Cygne* de Camille Saint-Saëns (1835-1921) pianiste, organiste et compositeur français. Joué pour le père de ma femme, soldat dans l'armée française !

- *Joc de Vasile Jianu* (1904-1968) flûtiste et compositeur roumain. Pour la joie créée par l'armistice.

- *Sarabande de Bach*, comme une prière pour les temps présents et à venir !





MONUMENT
AUX
MORTS

ISNARD LUCIEN
1893 - 1918
RICHAUD GUSTAVE
1885 - 1916
GRIMAUD ALBERT
1884 - 1918

CET HUGUES FELICIE
ROBIN ALPHONSE
FAURE ERNEST
GRIMAUD ALBERT
ISNARD LUCIEN
PELLOUX EDOUARD
MOULLET MAURICE
GRAS CYRUS
GRAS GABRIEL
CORNAUD JOSEPH
RAMBAUD ARTHUR
LT PIERRE



Ventavon INFO n°50

Décembre 2018

